

# Rapport financier

Exercice terminé le 31 décembre 2023

## ATTESTATION DU TRÉSORIER OU DU GREFFIER-TRÉSORIER SUR LE RAPPORT FINANCIER

Aux membres du conseil,

Je soussigné(e), Nadine Bassila, suis responsable de la préparation du Rapport financier de Ville de Kirkland pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 et atteste de sa véracité.

[Originale signée]

Signature \_\_\_\_\_ Date 24 avril 2024

# Table des matières

## États financiers audités

Rapport de l'auditeur indépendant ou des auditeurs indépendants	1
État des résultats	4
État de la situation financière	5
État de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette)	6
État des gains et pertes de réévaluation	7
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires aux états financiers	9
Renseignements complémentaires	
Résultats détaillés	31
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	32
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales	33
Charges par objets	34
Excédent (déficit) accumulé	35
Avantages sociaux futurs	39

## Renseignements financiers non audités

Analyse des revenus	46
Analyse des charges	58

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil de la **Ville de Kirkland**

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Ville de Kirkland** (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, et les états des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la **Ville de Kirkland** au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Observations – Informations financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que la **Ville de Kirkland** inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations sont établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages S13, S14 et S23 portent sur l'établissement de l'excédent (déficit) de l'exercice et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes complémentaires et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

1

[Original signé par]

BCGO S.E.N.C.R.L.

Vaudreuil-Dorion, le 24 avril 2024

1 Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique no. A107797

**ÉTAT DES RÉSULTATS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		Budget	Réalizations	
		2023	2023	2022
<b>Revenus</b>				
Taxes	1	63 880 050	62 387 315	59 736 224
Compensations tenant lieu de taxes	2	291 000	243 568	288 889
Quotes-parts	3			
Transferts	4	1 054 760	4 593 521	3 830 055
Services rendus	5	884 080	1 096 921	884 454
Imposition de droits	6	3 845 110	3 624 308	6 366 725
Amendes et pénalités	7	250 000	291 243	243 683
Revenus de placements de portefeuille	8			
Autres revenus d'intérêts	9	525 000	5 044 181	1 392 292
Autres revenus	10	520 000	524 442	68 771 701
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	11			
Effet net des opérations de restructuration	12			
	13	71 250 000	77 805 499	141 514 023
<b>Charges</b>				
Administration générale	14	13 648 238	14 187 988	12 584 249
Sécurité publique	15	16 053 747	15 853 947	14 955 182
Transport	16	21 565 487	21 266 196	20 581 269
Hygiène du milieu	17	8 849 065	7 398 536	7 160 741
Santé et bien-être	18	400 133	433 042	410 911
Aménagement, urbanisme et développement	19	2 406 607	2 980 756	28 255 631
Loisirs et culture	20	13 257 769	12 417 513	11 293 077
Réseau d'électricité	21			
Frais de financement	22	673 540	804 340	760 325
Effet net des opérations de restructuration	23			
	24	76 854 586	75 342 318	96 001 385
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	25	(5 604 586)	2 463 181	45 512 638
Excédent (déficit) accumulé au début de l'exercice				
Solde déjà établi	26		151 487 427	105 974 789
Redressement aux exercices antérieurs (note 23)	27			
Solde redressé	28		151 487 427	105 974 789
<b>Excédent (déficit) accumulé à la fin de l'exercice</b>	29		153 950 608	151 487 427

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Pour l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales, se référer aux renseignements complémentaires à la page S13.**

**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	11 783 468	13 461 245
Débiteurs (note 5)	2	13 172 355	10 169 405
Prêts (note 6)	3		
Placements de portefeuille (note 7)	4	69 617 996	70 254 781
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5		
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	6		
Autres actifs financiers (note 8)	7		
	8	94 573 819	93 885 431
<b>PASSIFS</b>			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9		
Emprunts temporaires (note 9)	10		
Créditeurs et charges à payer (note 10)	11	12 336 301	9 199 216
Revenus reportés (note 11)	12	127 776	497 183
Dette à long terme (note 12)	13	27 727 609	31 710 285
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	14	2 512 000	2 551 000
Autres passifs (note 14)	15		
	16	42 703 686	43 957 684
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)</b>	17	51 870 133	49 927 747
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>			
Immobilisations corporelles (note 15)	18	101 709 401	101 190 088
Propriétés destinées à la revente (note 16)	19		
Stocks de fournitures	20	371 074	369 592
Actifs incorporels achetés (note 17)	21		
Autres actifs non financiers (note 18)	22		
	23	102 080 475	101 559 680
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ</b>	24	153 950 608	151 487 427
L'excédent (déficit) accumulé est constitué des éléments suivants :			
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités	25	153 950 608	151 487 427
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	26		
	27	153 950 608	151 487 427

Obligations contractuelles (note 19)  
Droits contractuels (note 20)  
Passifs éventuels (note 21)  
Actifs éventuels (note 22)

Voir les notes afférentes aux états financiers, lesquelles avec les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.



**ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		<b>Budget</b>	<b>Réalisations</b>	
		<b>2023</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	1	(5 604 586)	2 463 181	45 512 638
Variation des immobilisations corporelles				
Acquisition	2	( )	9 172 722	(11 666 099)
Produit de cession	3			16 016
Amortissement	4	8 211 686	8 600 817	8 379 372
(Gain) perte sur cession	5		52 592	(16 016)
Réduction de valeur / Reclassement	6			
Transfert dans le cadre d'opérations de restructuration	7			
	8	8 211 686	(519 313)	(3 286 727)
Variation des propriétés destinées à la revente	9			25 586 690
Variation des stocks de fournitures	10		(1 482)	(61 960)
Variation des actifs incorporels achetés	11			
Variation des autres actifs non financiers	12			
	13		(1 482)	25 524 730
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	14			
Révision d'estimations comptables et autres ajustements	15			
<b>Variation des actifs financiers nets (ou de la dette nette)</b>	16	2 607 100	1 942 386	67 750 641
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice				
Solde déjà établi	17		49 927 747	(17 822 894)
Redressement aux exercices antérieurs (note 23)	18			
Reclassement de propriétés destinées à la revente	19			
Solde redressé	20		49 927 747	(17 822 894)
<b>Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice</b>	21		51 870 133	49 927 747

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

	2023	2022
Gains (pertes) de réévaluation cumulés au début de l'exercice	1	
Gains (pertes) non réalisés attribuables aux éléments suivants :		
Dérivés	2	
Placements de portefeuille	3	
Autres		
▪	4.1	
Montants reclassés dans l'état des résultats		
▪	5.1	
<b>Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice</b>	<b>6</b>	
Autres éléments du résultat étendu présentés par les entreprises municipales	7	
<b>Gains (pertes) de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice</b>	<b>8</b>	

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022
<b>Activités de fonctionnement</b>			
Excédent (déficit) de l'exercice	1	2 463 181	45 512 638
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations corporelles (note 15)	2	8 600 817	8 379 372
Autres			
▪ Perte (Gain) sur cession d'immobilisations	3.1	52 592	(16 016)
	4	11 116 590	53 875 994
Variation nette des éléments hors caisse			
Débiteurs	5	(3 002 950)	(2 785 202)
Autres actifs financiers	6		
Créditeurs et charges à payer / Autres passifs	7	3 137 085	1 767 576
Revenus reportés	8	(369 407)	81 628
Actif / passif au titre des avantages sociaux futurs	9	(39 000)	78 000
Propriétés destinées à la revente	10		25 586 690
Stocks de fournitures	11	(1 482)	(61 960)
Autres actifs non financiers	12		
	13	10 840 836	78 542 726
<b>Activités d'investissement</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles	14	( 9 172 722)	( 11 666 099)
Produit de cession des immobilisations corporelles	15		16 016
Acquisition d'actifs incorporels achetés	16	( )	( )
Produit de cession des actifs incorporels achetés	17		
	18	(9 172 722)	(11 650 083)
<b>Activités de placement</b>			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux			
Émission ou acquisition	19	( 64 046)	( 64 046)
Remboursement ou cession	20	100 831	10 247
Autres placements de portefeuille			
Acquisition	21	( 15 000 000)	( 70 000 000)
Cession	22	15 600 000	
	23	636 785	(70 053 799)
<b>Activités de financement (note 4)</b>			
Émission de dettes à long terme	24		5 067 000
Remboursement de la dette à long terme	25	( 4 012 400)	( 7 719 900)
Variation nette des emprunts temporaires	26		
Variation nette des frais reportés liés à la dette à long terme	27	29 724	1 684
Autres			
▪	28.1		
	29	(3 982 676)	(2 651 216)
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	30	(1 677 777)	(5 812 372)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début de l'exercice	31	13 461 245	19 273 617
Solde déjà établi	32		
Redressement aux exercices antérieurs (note 23)	33	13 461 245	19 273 617
Solde redressé	34	11 783 468	13 461 245
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice (note 4)</b>			

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**1. Statut de l'organisme municipal**

**Décret 972-2005, 19 octobre 2005.**

Concernant la reconstitution de la Ville de Kirkland

Le 1er janvier 2002, a été constituée de la Ville de Montréal par l'entrée en vigueur de l'article 1 et de l'annexe 1 de la Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines;

Le territoire de cette ville comprend notamment celui de l'ancienne Ville de Kirkland; conformément à la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités, un scrutin référendaire a été tenu le 20 juin 2004 dans le secteur de la ville correspondant au territoire de l'ancienne Ville de Kirkland sur l'éventualité de reconstituer cette ancienne municipalité;

Que la réponse donnée par les personnes habiles à voter à la question référendaire a été réputée affirmative au sens de l'article 43 de cette loi;

Que par le décret numéro 596-2004 du 21 juin 2004, le gouvernement a, conformément à l'article 51 de cette loi, constitué un comité de transition pour participer, avec les administrateurs et les employés de la ville, et, le cas échéant, avec les personnes élues par anticipation dans la municipalité reconstituée, à l'établissement des conditions les plus aptes à faciliter la transition entre les administrations municipales successives;

En vertu de l'article 123 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, de décréter la reconstitution de la Ville de Kirkland, sur la recommandation de la ministre des Affaires municipales et des Régions, à compter du 1er janvier 2006, aux conditions suivantes:

- La Ville de Kirkland est une municipalité locale régie par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C.-19).
- Le territoire de la municipalité est celui dont la description, a été faite par le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs le 2 février 2005.
- La première séance du conseil de la municipalité s'est tenue dans l'édifice destiné à devenir l'hôtel de ville, situé au 17 200, boulevard Hymus.
- La municipalité est réputée avoir obtenu une reconnaissance en vertu du deuxième alinéa de l'article 29.1 de la Charte de la langue française.
- Dès sa constitution, la municipalité succède, à l'égard de son territoire, aux droits et obligations de la Ville de Montréal reliés à une compétence autre que d'agglomération; tous les actes accomplis par la ville à leur égard sont réputés être des actes de la municipalité. Elle devient, sans reprise d'instance, partie à toute instance à laquelle était partie, avant la constitution de la ville, l'ancienne Ville de Kirkland.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Les règlements, résolutions ou autres actes de la ville, en tant qu'ils sont, immédiatement avant la reconstitution de la ville, applicables sur tout ou partie du territoire décrit en annexe et qu'ils sont reliés à une compétence visée au premier alinéa, sont réputés être des règlements, résolutions et actes de la municipalité.

Les deux premiers alinéas s'appliquent sous réserve de toute disposition de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ou du décret concernant l'agglomération de Montréal pris en vertu de l'article 135 de cette loi.

## **2. Principales méthodes comptables**

Les états financiers sont dressés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Celles-ci comprennent l'excédent (déficit) de l'exercice à des fins fiscales présenté aux pages S13 et S14 et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales présentée aux pages S23.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

### **A) Périmètre comptable et partenariats**

S/O

#### **a) Périmètre comptable**

S/O

#### **b) Partenariats**

S/O

### **B) Comptabilité d'exercice**

La comptabilisation des transactions s'effectue selon la méthode de la comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les éléments présentés à titre d'actifs financiers, de passifs, d'actifs non financiers, de revenus et de charges sont constatés au cours de l'exercice où ont lieu les faits et les transactions.

## **Estimations comptables**

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction formule des hypothèses et procède à des estimations qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des revenus, des charges, des actifs, des passifs, des droits et obligations contractuels et des actifs et passifs éventuels. Les résultats réels peuvent différer des prévisions établies par la direction.

Les principales estimations comprennent la durée de vie utile des immobilisations, les provisions à l'égard des contestations d'évaluation et des réclamations en justice et les hypothèses actuarielles liées à l'établissement des charges et des obligations au titre des avantages sociaux futurs.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

### C) Actifs financiers

Les actifs financiers constituent des éléments d'actifs qui peuvent être utilisés pour rembourser les dettes existantes ou pour financer des opérations futures. Ils ne sont pas destinés à la consommation dans le cours normal des activités.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la ville consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent entre le découvert et le montant disponible, les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ainsi que la marge de crédit servant à combler les déficits de caisse.

### D) Passifs

#### Provision pour contestation d'évaluation

La provision pour contestations d'évaluation représente une estimation des remboursements, comprenant le capital et les intérêts, pouvant résulter de jugements relatifs à des contestations d'évaluation foncière ou de valeur locative et à des contestations de codification prévues en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale.

#### Frais reportés liés à la dette à long terme

Les frais d'émission liés à la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt concerné selon la méthode linéaire. Le solde non amorti est inclus aux frais reportés liés à la dette à long terme. La dette à long terme est présentée nette de ces frais reportés à l'état de la situation financière.

#### Revenus reportés

Les montants encaissés et relatifs à une période subséquente sont comptabilisés à titre de revenus reportés et constatés à l'état des résultats lors de leur utilisation.

Les montants perçus à l'égard du Fonds de parcs et terrains de jeux sont comptabilisés à titre de revenus reportés et sont constatés à l'état des résultats lors de leur utilisation aux fins prévues par le fonds.

#### Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est comptabilisée par l'organisme municipal en présence d'une obligation juridique liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle qui découle de son acquisition, de sa construction, de son développement ou de sa mise en valeur ou de son exploitation normale. L'organisme municipal comptabilise un passif au titre d'une telle obligation dans la période où celui-ci prend naissance, à la condition qu'il soit possible d'en faire une estimation raisonnable.

Le montant comptabilisé au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation correspond à la meilleure estimation de la direction de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date des états financiers. Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations corporelles concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance, qu'elle soit connue ou estimée.

Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouvelles obligations, des coûts réels engagés, des révisions des estimations et de la charge de désactualisation.

Le passif relatif à la mise hors service des bâtiments patrimoniaux n'est pas présenté aux états financiers. En effet, l'organisme municipal est tenu de maintenir l'intégrité de ces bâtiments en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* de sorte que la date probable de mise hors service de ces bâtiments est si éloignée dans le temps que la valeur actualisée de l'obligation est négligeable. L'obligation liée à la mise hors service de ces bâtiments sera présentée aux états financiers dès le moment où la désignation patrimoniale sera retirée ou la démolition du bâtiment autorisée, le cas échéant.

**E) Actifs non financiers**

La ville comptabilise les immobilisations et certains actifs à titre d'actifs non financiers puisqu'ils peuvent normalement servir à fournir des services dans des exercices ultérieurs. Ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement de passifs, à moins d'être vendus.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés comme actifs dans les états financiers.

**Immobilisations**

Les immobilisations, comptabilisées au coût, sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative à compter de leur date de mise en service. Les dons d'immobilisations sont comptabilisés à la valeur marchande. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction des périodes suivantes:

Infrastructures	15 à 40 ans
Bâtiments	40 ans
Véhicules	5 à 20 ans
Ameublement et équipement de bureau	5 à 10 ans
Machinerie, outillage et équipement divers	10 ans

Les immobilisations en cours de réalisation ne sont amorties qu'à compter du moment de leur mise en service.

**Stocks**

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de remplacement. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen. Les stocks désuets sont radiés des livres.

**F) Revenus**

**Revenus autres que les revenus de transfert**

Les revenus autres que les revenus de transfert sont constatés dans l'exercice au cours duquel ont lieu les opérations ou les faits dont ils découlent lorsqu'il y a existence d'un accord, que les services ont été fournis, qu'une estimation raisonnable des montants est possible et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Les revenus sont comptabilisés de façon brute en tenant compte des critères de constatation suivants:

- Les taxes sont constatées lors du dépôt des rôles de perception ;
- Les revenus de services rendus sont constatés lorsque le service est rendu ;
- Les droits de mutation immobilière sont constatés à la date du transfert par l'officier de publicité des droits ;
- Les amendes se rapportant à l'année visée sont constatées lors de l'émission des contraventions ;
- Les revenus des projets et autres revenus sont constatés lorsque tous les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés aux tiers;
- Les revenus d'intérêts sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont gagnés.

**Revenus de transfert**

Les transferts sont constatés et comptabilisés aux revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont autorisés par le cédant et que les critères d'admissibilité ont été respectés par la ville, sauf, dans la mesure où, les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. La ville comptabilise alors un revenu reporté qui est amorti au fur et à mesure que les stipulations sont rencontrées.

**G) Avantages sociaux futurs**

**Régimes de retraite à cotisations déterminées**

La charge correspond aux cotisations versées par l'employeur.

Un passif est constaté dans les créditeurs et frais courus pour des cotisations dues non versées à la fin de l'exercice, de même que pour des cotisations à être versées dans les exercices subséquents relativement à des services déjà rendus.

Le régime de retraite des élus municipaux auquel participe la ville est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

**Avantages sociaux futurs à prestations déterminées**

En plus des prestations de retraite, ces avantages comprennent notamment :

- Les avantages complémentaires de retraite comme la couverture des soins de santé et l'assurance vie offertes aux retraités.



## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

La charge est établie selon la comptabilité d'exercice intégrale de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants, selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Dans l'application de cette méthode, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1er janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (2014, chapitre 15) sanctionnée le 5 décembre 2014 (« la Loi »). Se rajoutent, à titre de frais de financement, les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées moins le rendement espéré des actifs du régime.

Un actif ou un passif au titre des avantages sociaux futurs est présenté à l'état de la situation financière pour refléter l'écart à la fin de l'exercice entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs du régime, net des gains et pertes actuariels non amortis et net d'une provision pour moins-value dans le cas d'un actif s'il y a lieu. Dans l'établissement de cette provision, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1er janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la Loi précitée.

Les obligations au titre des prestations constituées sont calculées de façon actuarielle selon la méthode dite de répartition des prestations au prorata des services avec projection des salaires futurs, à partir du taux d'actualisation fixé et des hypothèses les plus probables de l'organisme municipal en matière d'évolution des salaires, de roulement du personnel, d'âge de départ à la retraite des participants, d'évolution des coûts futurs et d'autres facteurs actuariels. Des obligations implicites peuvent devoir être reconnues, notamment en vertu de la Loi précitée. Les effets de cette Loi sont décrits, s'il y a lieu, dans la note complémentaire ou les renseignements complémentaires sur les avantages sociaux futurs des états financiers.

Aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement espéré des actifs, ceux-ci sont évalués au 31 décembre 2023 selon la méthode suivante : valeur lissée sur une période de 3 ans.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants. L'amortissement débute dans l'exercice subséquent à celui de la constatation du gain ou de la perte.

Le coût des services passés découlant d'une modification de régime est passé immédiatement comme charge. En contrepartie, des gains ou pertes actuariels non amortis peuvent devoir être constatés.

### **H) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir**

Les dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (DCTP) représentent le montant des charges, à l'exception de l'amortissement, de l'exercice courant et des exercices antérieurs dont la comptabilisation est exigée en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public et à l'égard desquelles l'organisme municipal a choisi de reporter l'imposition de la taxation ou d'une quote-part.

S'il y a lieu, ce montant est présenté au net du montant des charges dont la comptabilisation est reportée en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public et à l'égard desquelles l'organisme municipal a choisi de devancer l'imposition de la taxation ou d'une quote-part.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Ce montant est créé aux fins suivantes et amorti selon les durées indiquées ci-dessous par affectation aux activités de fonctionnement à des fins fiscales.

- Avantages sociaux futurs :

- pour le déficit constaté initialement au 1er janvier 2007 : dans le cas des régimes capitalisés, aucun déficit initial. Dans le cas des régimes non capitalisés, tel que décidé par la Ville en vertu des mesures d'allègement, ce montant à pourvoir dans le futur ne sera pas amorti.

**I) Instruments financiers**

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés soit dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement soit dans celle sur les instruments financiers évalués à la juste valeur. Les opérations qui ne sont pas de nature contractuelle ne génèrent pas d'éléments considérés comme des instruments financiers.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements de portefeuille autres que ceux constitués de fonds communs cotés sur un marché actif et les autres créances à recevoir sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les débiteurs à l'exception des taxes à la consommation, des taxes et tenant lieu de taxes, les amendes et pénalités et les mutations sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'emprunt, les créditeurs et charges à payer, à l'exception des taxes à la consommation à payer, des avantages sociaux à payer et de la provision pour contestation d'évaluation, des intérêts courus à payer et des dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

*Placements de portefeuille*

Lorsqu'un placement de portefeuille évalué au coût ou au coût après amortissement subit une moins-value durable, la valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. La réduction de la valeur comptable est prise en compte dans les résultats de l'exercice et ne fait pas l'objet d'une reprise.

Pour déterminer s'il existe une moins-value durable, l'organisme municipal tient notamment compte des facteurs suivants :

- la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût
- les jugements d'experts et d'approches fondées sur des modèles tenant compte des conditions économiques actuelles,
- la situation financière et les perspectives de rentabilité propres aux entités émettrices.

**J) Autres éléments**

**Affectations**

Les affectations représentent des provenances et des utilisations de fonds impliquant les comptes de l'excédent accumulé. Les affectations ne constituent ni des revenus ni des dépenses de fonctionnement.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

### **Passifs éventuels**

Les passifs éventuels, incluant les garanties d'emprunts, sont constatés à l'état de la situation financière lorsqu'il est probable qu'un événement futur viendra confirmer l'existence d'un passif à la date des états financiers et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie.

#### **3. Modification de méthodes comptables**

##### **Adoption initiale — instruments financiers (chapitres SP 3450, SP 3041, SP 2601 et SP 1201)**

À compter du présent exercice, l'organisme municipal a adopté les exigences des chapitres SP 3450, Instruments financiers, SP 3041, Placements de portefeuille, SP 2601, Conversion des devises et SP 1201, Présentation des états financiers, du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022. Le chapitre SP 3450 comprend des exigences relatives à la constatation, à la mesure et à la présentation des instruments financiers, notamment par la constatation à la juste valeur plutôt qu'au coût de certains instruments. Cette norme comprend également de nouvelles exigences importantes en ce qui concerne l'information à fournir aux états financiers, notamment sur les risques découlant des instruments financiers.

Les effets sur les états financiers de l'organisme municipal portent principalement sur ses placements et sa dette à long terme ainsi que sur les éléments de ses résultats.

Ces nouvelles exigences ont été appliquées de façon prospective. L'adoption de ces nouvelles recommandations n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'organisme municipal.

##### **Adoption initiale — obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (chapitre SP 3280)**

À compter du présent exercice, l'organisme municipal a adopté les exigences du nouveau chapitre SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022. Conformément aux exigences du nouveau chapitre SP 3280, l'organisme municipal comptabilise un passif et une augmentation correspondante du coût de l'immobilisation corporelle visée à l'égard des obligations juridiques qui sont liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle et qui résultent de son acquisition, de sa construction, de son développement, de sa mise en valeur ou de son utilisation normale. Ces recommandations s'appliquent aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles contrôlées par l'organisme municipal qui font ou non encore l'objet d'un usage productif, y compris les immobilisations corporelles louées.

Conformément aux nouvelles exigences, l'organisme municipal doit comptabiliser un tel passif lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- Il existe une obligation juridique qui oblige l'organisme municipal à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- L'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Conformément aux dispositions transitoires, ces exigences ont fait l'objet d'une application prospective.

L'adoption de ces nouvelles recommandations n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'organisme municipal.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**4. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

	2023	2022
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de :		
Fonds en caisse et dépôts à vue	1 11 783 468	13 461 245
Placements à court terme, liquides, exclus des placements de portefeuille	2	
Autres éléments	3.1	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 11 783 468	13 461 245
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (découvert bancaire)	5 ( ) ( )	
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice</b>	<b>6 11 783 468</b>	<b>13 461 245</b>
Sommes affectées comprises dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie	7 247 842	5 849 354
Remboursement de la dette à long terme inscrit dans les flux de trésorerie et ayant fait l'objet d'un refinancement au cours de l'exercice	8	5 067 000

**Note****5. Débiteurs**

	2023	2022
Taxes municipales	9 2 727 414	1 155 665
Taxes-certificats de vente pour défaut de paiement des taxes	10	
Gouvernement du Québec et ses entreprises	11 5 970 849	5 070 869
Gouvernement du Canada et ses entreprises	12 2 705 694	579 058
Organismes municipaux	13	
Autres		
▪ Divers	14.1 1 768 398	3 363 813
	15 13 172 355	10 169 405
Montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	16 1 314 865	1 392 130
Gouvernement du Canada et ses entreprises	17	
Organismes municipaux	18	
Autres tiers	19	
	20 1 314 865	1 392 130
Provision pour créances douteuses déduite des débiteurs	21	
Ventilation du solde des débiteurs du Gouvernement du Québec et ses entreprises		
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation/SOFIL	22 4 415 422	3 635 717
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation/Autres	23 606 200	698 961
Ministère des Transports et de la Mobilité durable	24	
Ministère de la Culture et des Communications	25 353 120	285 820
Autres ministères/organismes	26 596 107	450 371
	27 5 970 849	5 070 869

**Note**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**6. Prêts**

		2023	2022
Prêts à un office d'habitation	28		
Prêts à un fonds d'investissement	29		
Autres			
▪	30.1		
		31	
Provision pour moins-value déduite des prêts		32	

**Note****7. Placements de portefeuille**

		2023	2022
Placements à titre d'investissement	33	217 996	254 781
Autres placements	34	69 400 000	70 000 000
		35	70 254 781
Sommes affectées comprises dans les placements de portefeuille	36	68 370 051	70 000 000
Provision pour moins-value déduite des placements de portefeuille	37		

**Note****8. Autres actifs financiers**

		2023	2022
Propriétés destinées à la revente (note 16)	38		
Autres	39		
		40	

**Note****9. Emprunts temporaires**

La ville a négocié une marge de crédit pour ses opérations courantes au montant de 4 000 000 \$ au taux préférentiel. Au 31 décembre 2023, cette marge de crédit n'était pas utilisée.

**10. Crédoeurs et charges à payer**

		2023	2022
Fournisseurs	41	3 821 418	2 832 285
Salaires et avantages sociaux	42	1 500 441	1 425 666
Dépôts et retenues de garantie	43	1 026 542	1 480 444
Provision pour contestations d'évaluation	44	5 832 642	3 297 083
Autres			
▪ Provision poursuite assurances	45.1	18 454	25 434
▪ Intérêts courus sur la dette	45.2	136 804	138 304
		46	9 199 216

**Note**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**11. Revenus reportés**

		2023	2022
Taxes perçues d'avance	47	61 171	78 772
Transferts			
Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité - Volet 1	48		
Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité - Volet 2	49		
Accès entreprise Québec	50		
Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes	51		
Autres			
▪	52.1		
Fonds - Réfection et entretien de certaines voies publiques	53		
Fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels	54	66 605	66 605
Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire	55		
Société québécoise d'assainissement des eaux	56		
Fonds de contributions à des travaux ou à des services municipaux	57		
Autres contributions des promoteurs	58		
Fonds de redevances réglementaires	59		
Autres			
▪ Transferts	60.1		351 806
	61	127 776	497 183

**Note****12. Dette à long terme**

	Taux d'intérêt		Échéance			2023	2022
	de	à	de	à			
Obligations et billets en monnaie canadienne	0,60	4,85	2024	2027	62	27 777 400	31 789 800
Obligations et billets en monnaies étrangères					63		
Gains (pertes) de change reportés					64		
					65		
Autres dettes à long terme							
Gouvernement du Québec et ses entreprises					66		
Organismes municipaux					67		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition					68		
Autres					69		
					70	27 777 400	31 789 800
Frais reportés liés à la dette à long terme					71	( 49 791)	( 79 515)
					72	27 727 609	31 710 285

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Les versements estimatifs sur la dette à long terme pour les prochains exercices sont les suivants :

	Obligations et billets		Autres dettes à long terme		Total 2023
	Avec fonds d'amortissement	Sans fonds d'amortissement	Location- acquisition	Autres	
2024	73	10 622 000			10 622 000
2025	74	6 906 200			6 906 200
2026	75	6 884 300			6 884 300
2027	76	3 364 900			3 364 900
2028	77				
2029 et plus	78				
	79	27 777 400			27 777 400
Intérêts et frais accessoires	80	( )	( )	( )	
	81	27 777 400			27 777 400

**Note**

Les montants des refinancements sont inclus dans les montants des versements estimatifs sur la dette à long terme.

**13. Avantages sociaux futurs**

	2023	2022
<b>Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs</b>		
Actif (passif) des régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	82 (230 000)	(359 000)
Actif (passif) des régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	83 (2 282 000)	(2 192 000)
	84 (2 512 000)	(2 551 000)
<b>Charge de l'exercice</b>		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	85 854 000	837 000
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	86 127 000	230 000
Régimes à cotisations déterminées	87	
Autres régimes (REER et autres)	88	
Régimes de retraite des élus municipaux	89 36 560	35 480
	90 1 017 560	1 102 480

Se référer à la section « Renseignements complémentaires » pour plus de détails.

**Note**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**14. Autres passifs**

	2023	2022
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	91	
Assainissement des sites contaminés	92	
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	93	
Autres		
▪	94.1	
	95	
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au début de l'exercice	96	
Passifs engagés	97	
Passifs réglés	98 (	)(
Charge de désactualisation <sup>1</sup>	99	
Révisions des estimations de flux de trésorerie	100	
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à la fin de l'exercice	101	

1. La charge de désactualisation est le montant correspondant à l'augmentation de la valeur comptable d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, qui est attribuable à l'écoulement du temps.

**Note**



**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**15. Immobilisations corporelles**

		Solde au début	Addition	Cession / Ajustement	Solde à la fin
<b>COÛT</b>					
Infrastructures					
Eau potable	102				
Eaux usées	103				
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	104	124 760 399	962 885		125 723 284
Autres					
▪ Infrastructures voirie	105.1	70 393 891	4 613 856		75 007 747
▪ Parcs	105.2	18 028 732	639 573		18 668 305
Réseau d'électricité	106				
Bâtiments	107	23 541 082	1 727 537		25 268 619
Améliorations locatives	108				
Véhicules	109	4 826 903	890 864		5 717 767
Ameublement et équipement de bureau	110	2 028 769			2 028 769
Machinerie, outillage et équipement divers	111	317 841	338 007	91 453	564 395
Terrains	112	570 931			570 931
Autres	113				
	114	244 468 548	9 172 722	91 453	253 549 817
Immobilisations en cours	115				
	116	244 468 548	9 172 722	91 453	253 549 817
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>					
Infrastructures					
Eau potable	117				
Eaux usées	118				
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	119	70 561 063	5 318 428		75 879 491
Autres					
▪ Infrastructures voirie	120.1	44 229 895	1 619 137		45 849 032
▪ Parcs	120.2	11 004 047	874 037		11 878 084
Réseau d'électricité	121				
Bâtiments	122	12 707 682	537 085		13 244 767
Améliorations locatives	123				
Véhicules	124	2 984 029	225 057		3 209 086
Ameublement et équipement de bureau	125	1 596 567	4 780		1 601 347
Machinerie, outillage et équipement divers	126	195 177	22 293	38 861	178 609
Autres	127				
	128	143 278 460	8 600 817	38 861	151 840 416
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>	129	101 190 088			101 709 401
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition inclus dans les immobilisations corporelles					
Coût	130				
Amortissement cumulé	131	( )	( )	( )	( )
Valeur comptable nette	132				

**Note**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**16. Propriétés destinées à la revente**

	2023	2022
Immeubles de la réserve foncière	133	
Immeubles industriels municipaux	134	
Autres	135	
	136	
Présentées à titre d'autres actifs financiers (note 8)	137	
Présentées à titre d'actifs non financiers sous le poste « Propriétés destinées à la revente »	138	

**Note****17. Actifs incorporels achetés**

		Solde au début	Addition	Cession / Ajustement	Solde à la fin
<b>COÛT</b>					
▪	139.1				
	140				
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>					
▪	141.1				
	142				
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>	143				

**Note****18. Autres actifs non financiers**

	2023	2022
Frais payés d'avance		
▪	144.1	
Autres		
▪	145.1	
	146	

**Note****19. Obligations contractuelles**

S/O

**20. Droits contractuels****Programme de subvention**

Dans le cadre de programmes de subvention sur les infrastructures, la ville et les gouvernements du Québec et du Canada ont signé un protocole d'entente dans lequel les gouvernements s'engagent à verser une somme de 9 354 026 \$ à la ville pour des travaux admissibles. La ville doit également investir 6 669 250 \$ dans ces travaux.

À la date des états financiers, une somme de 5 934 361 \$ a été comptabilisée à titre de revenus et un solde de 3 419 665 \$ de subvention demeure disponible pour des travaux futurs.

Les subventions pour le remboursement des intérêts sur les dettes à long terme totalisent 1 281 944 \$.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

L'échéancier d'encaissement de ces subventions s'établit comme suit :

2024	173 345 \$
2025	157 867 \$
2026	141 979 \$
2027	125 665 \$
2028 et +	683 088 \$

**21. Passifs éventuels**

.

**A) Cautionnements et garanties**

Description	Montant initial des cautions	Solde des cautionnements	
		2023	2022
<b>Emprunts temporaires</b>			
▪	147.1		
	148		
<b>Dettes à long terme</b>			
▪	149.1		
	150		
	151		

S/O

**B) Auto-assurance**

S/O

**C) Poursuites**

Les réclamations en suspens contre la Ville de Kirkland totalisent 236 860 \$. Ces dossiers juridiques ont tous été transférés aux assureurs de la ville qui en ont pris fait et causes. Si un montant supérieur à la franchise devait être assumé par la ville, la charge qui en résulterait, serait imputée aux résultats de l'exercice alors en cours.

**D) Autres**

**Contestation de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal:**

Depuis la sanction de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (L.Q.2014, chapitre 15) le 5 décembre 2014, des requêtes introductives d'instance en déclaration d'inconstitutionnalité et en nullité de la loi ont été déposées devant la Cour supérieure du Québec par des associations d'employés.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Dans un jugement rendu le 9 juillet 2020, la Cour supérieure du Québec a déclaré inconstitutionnelles les dispositions relatives à la suspension de l'indexation des rentes des retraités prévues par cette loi. La Cour a cependant déclaré constitutionnelles les dispositions de la même loi visant les participants actifs. Le gouvernement et certaines municipalités ont interjeté appel de la portion du jugement touchant les retraités. Des associations d'employés ont également interjeté appel de la portion du jugement affectant les participants actifs, faisant en sorte que l'ensemble du jugement de première instance a été contesté par l'une ou l'autre des parties. L'exécution du jugement était donc suspendue jusqu'à ce que la Cour d'appel du Québec rende sa décision.

Dans un jugement rendu le 10 mai 2023, la Cour d'appel du Québec a rejeté les appels et les appels incidents dans tous les dossiers, maintenant ainsi les conclusions du jugement de première instance. Des demandes visant à interjeter appel de cette décision ont été déposées par les parties en août 2023 auprès de la Cour suprême du Canada, laquelle a signifié son refus d'entendre la cause dans un jugement rendu le 11 avril 2024.

Ainsi, les conclusions du jugement de première instance deviennent alors définitives.

Considérant qu'il n'y a pas eu la suspension de l'indexation des rentes des participants retraités au sens de la Loi 15 pour le Régime, cette décision ne devrait avoir aucune incidence.

### 22. Actifs éventuels

S/O

### 23. Redressement aux exercices antérieurs

S/O

### 24. Données budgétaires

L'état des résultats et l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) comportent une comparaison avec le budget adopté par l'administration municipale.

### 25. Instruments financiers

#### Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, l'organisme municipal est exposé à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit potentiels pour l'organisme municipal sont liés à la trésorerie et les équivalents de trésorerie, aux débiteurs (à l'exception des taxes à la consommation, des taxes et tenant lieu de taxes et des mutations), aux placements de portefeuille et aux autres créances à recevoir.

L'exposition maximale de l'organisme municipal au risque de crédit correspond aux montants présentés à l'état de la situation financière au 31 décembre.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Trésorerie et équivalents de trésorerie*

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est jugé négligeable, puisque les contreparties sont des institutions financières ayant une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation reconnues.

*Débiteurs*

Le risque de crédit associé aux débiteurs, autres que les taxes municipales et tenant lieu de taxes à recevoir, les taxes à la consommation et les mutations à recevoir, est réduit puisque l'organisme municipal évalue régulièrement la probabilité de recouvrement. L'organisme municipal ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. En raison de la diversité de ses débiteurs et de leurs secteurs d'activité, l'organisme municipal croit que la concentration du risque de crédit à l'égard de ceux-ci est minime. Il établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des débiteurs. Il enregistre une dépréciation seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

La balance chronologique des débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 31 décembre se détaille comme suit :

	2023	2022
Non en souffrance	6 495 171 \$	4 944 718 \$
En souffrance:		
moins de 30 jours	56 758 \$	2 076 \$
de 30 à 60 jours	6 539 \$	4 091 \$
plus de 60 jours	11 457 \$	8 048 \$
Sous-total	6 569 925 \$	4 958 933 \$
Moins la provision pour créances douteuses	- \$	- \$
Total	6 569 925 \$	4 958 933 \$

La ville est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

*Placements de portefeuille*

L'organisme municipal atténue son risque associé aux placements de portefeuille en respectant ses politiques en matière d'investissement et de placement établies dans le cadre des limites imposées par les lois municipales, lesquelles décrivent les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit. Il s'assure notamment d'évaluer régulièrement la cote de crédit de ses contreparties et d'investir majoritairement dans des titres émis par des institutions financières réputées ou par des gouvernements fédéral, provinciaux ou municipaux.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Lorsqu'un placement de portefeuille subit une baisse de valeur durable, sa valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value, laquelle est imputée aux charges de l'exercice. L'organisme municipal considère que la qualité de crédit des placements de portefeuille qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés est adéquate.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme municipal éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers. L'organisme municipal gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. L'organisme municipal établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers se détaillent comme suit :

Risque de liquidité 2023					
	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	de 4 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Emprunt	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Créditeurs et charges à payer	6 365 564 \$				6 365 564 \$
Intérêts courus à payer	136 804 \$				136 804 \$
Dettes	10 622 000 \$	13 790 500 \$	3 364 900 \$		27 777 400 \$
<b>Total</b>	<b>17 124 368 \$</b>	<b>13 790 500 \$</b>	<b>3 364 900 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>34 279 768 \$</b>

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Risque de liquidité 2022					
	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	de 4 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Emprunt	- \$				- \$
Créditeurs et charges à payer	5 769 310 \$				5 769 310 \$
Intérêts courus à payer	138 304 \$				138 304 \$
Dettes	2 684 400 \$	5 570 000 \$	7 163 800 \$	16 371 600 \$	31 789 800 \$
Total	8 592 014 \$	5 570 000 \$	7 163 800 \$	16 371 600 \$	37 697 414 \$

### Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. L'organisme municipal est exposé à ces risques.

### Risque de taux d'intérêt

L'exposition au risque de taux d'intérêt de l'organisme municipal est attribuable à ses actifs et passifs financiers portant intérêt. Pour les instruments financiers portant intérêt à taux fixes, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers, mais comme l'organisme municipal a l'intention de conserver ses placements jusqu'à échéance et prévoit rembourser ses dettes selon l'échéance prévue, il est peu exposé à ce risque.

La valeur comptable des instruments financiers portant intérêt se détaille comme suit :

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Risque de taux d'intérêt			
31 décembre 2023	Taux d'intérêt fixe	Taux d'intérêt variable	Total
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	11 780 828 \$	11 780 828 \$
Placements de portefeuille	69 400 000 \$	-	69 400 000 \$
Passifs financiers			
Dettes	27 777 400 \$	-	27 777 400 \$

Risque de taux d'intérêt			
31 décembre 2022	Taux d'intérêt fixe	Taux d'intérêt variable	Total
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	13 458 107 \$	13 458 107 \$
Placements de portefeuille	70 000 000 \$	-	70 000 000 \$
Passifs financiers			
Dettes	31 789 800 \$	-	31 789 800 \$

L'effet net, tant sur les actifs financiers que sur les passifs financiers, d'une augmentation (diminution) de taux d'intérêt égale à 1 % au cours de l'exercice aurait réduit (augmenté) de 534 034 \$ l'excédent annuel lié aux activités de 2023 ( 516 683 \$ en 2022).



**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**26. Données comparatives**

À des fins de comparaison, certaines données de l'exercice précédent ont été reclassées pour se conformer à la présentation adoptée en 2023.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**RÉSULTATS DÉTAILLÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		Budget 2023		Réalizations 2023		Total	Réalizations 2022
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement			
<b>Revenus</b>							
<b>Fonctionnement</b>							
Taxes	1	63 880 050	62 387 315		62 387 315	59 736 224	
Compensations tenant lieu de taxes	2	291 000	243 568		243 568	288 889	
Quotes-parts	3						
Transferts	4	1 054 760	1 555 176		1 555 176	1 231 172	
Services rendus	5	884 080	1 096 921		1 096 921	884 454	
Imposition de droits	6	3 845 110	3 624 308		3 624 308	6 366 725	
Amendes et pénalités	7	250 000	291 243		291 243	243 683	
Revenus de placements de portefeuille	8						
Autres revenus d'intérêts	9	525 000	5 044 181		5 044 181	1 392 292	
Autres revenus	10	520 000	524 442		524 442	68 771 701	
Effet net des opérations de restructuration	11						
	12	71 250 000	74 767 154		74 767 154	138 915 140	
<b>Investissement</b>							
Taxes	13						
Quotes-parts	14						
Transferts	15		3 038 345		3 038 345	2 598 883	
Imposition de droits	16						
Autres revenus							
Contributions des promoteurs	17						
Autres	18						
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	19						
Effet net des opérations de restructuration	20						
	21		3 038 345		3 038 345	2 598 883	
	22	71 250 000	77 805 499		77 805 499	141 514 023	
<b>Charges</b>							
Administration générale	23	13 441 671	14 035 672	152 316	14 187 988	12 584 249	
Sécurité publique	24	16 053 747	15 834 295	19 652	15 853 947	14 955 182	
Transport	25	16 068 680	15 572 993	5 693 203	21 266 196	20 581 269	
Hygiène du milieu	26	7 534 345	5 926 477	1 472 059	7 398 536	7 160 741	
Santé et bien-être	27	400 133	433 042		433 042	410 911	
Aménagement, urbanisme et développement	28	2 406 607	2 980 756		2 980 756	28 255 631	
Loisirs et culture	29	12 064 177	11 153 926	1 263 587	12 417 513	11 293 077	
Réseau d'électricité	30						
Frais de financement	31	673 540	804 340		804 340	760 325	
Effet net des opérations de restructuration	32						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	33	8 211 686	8 600 817	(8 600 817)			
	34	76 854 586	75 342 318		75 342 318	96 001 385	
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	35	(5 604 586)	2 463 181		2 463 181	45 512 638	

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023		2022
		Budget	Réalisations	Réalisations
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	1	(5 604 586)	2 463 181	45 512 638
Moins : revenus d'investissement	2 (	)	(3 038 345)	(2 598 883)
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales</b>	3	(5 604 586)	(575 164)	42 913 755
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>				
<i>Ajouter (déduire)</i>				
<b>Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés</b>				
Amortissement	4	8 211 686	8 600 817	8 379 372
Produit de cession	5			16 016
(Gain) perte sur cession	6		52 592	(16 016)
Réduction de valeur / Reclassement	7			
	8	8 211 686	8 653 409	8 379 372
<b>Propriétés destinées à la revente</b>				
Coût des propriétés vendues	9			25 586 690
Réduction de valeur / Reclassement	10			
	11			25 586 690
<b>Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux</b>				
Remboursement ou produit de cession	12		100 831	10 247
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13			
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14			
	15		100 831	10 247
<b>Financement</b>				
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16			
Remboursement de la dette à long terme	17 (	2 607 100)	(3 935 135)	(2 573 369)
	18	(2 607 100)	(3 935 135)	(2 573 369)
<b>Affectations</b>				
Activités d'investissement	19 (	)	(2 615 227)	(9 131 262)
<b>Excédent (déficit) accumulé</b>				
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20			
Excédent de fonctionnement affecté	21		500 000	1 500 000
Réserves financières et fonds réservés	22		(3 895)	
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23		(15 000)	(15 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24			
	25		3 096 332	(7 646 262)
	26	5 604 586	7 915 437	23 756 678
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	27		7 340 273	66 670 433

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022
		Réalizations	Réalizations
<b>Revenus d'investissement</b>	1	3 038 345	2 598 883
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>			
<i>Ajouter (déduire)</i>			
<b>Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles			
Administration générale	2 (	52 339)(	427 419)
Sécurité publique	3 (	)	)
Transport	4 (	2 830 562)(	4 394 190)
Hygiène du milieu	5 (	3 922 711)(	4 494 131)
Santé et bien-être	6 (	)	)
Aménagement, urbanisme et développement	7 (	)	)
Loisirs et culture	8 (	2 367 110)(	2 350 359)
Réseau d'électricité	9 (	)	)
Acquisition d'actifs incorporels achetés	10 (	)	)
	11 (	9 172 722)(	11 666 099)
<b>Propriétés destinées à la revente</b>			
Acquisition	12 (	)	)
<b>Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux</b>			
Émission ou acquisition	13 (	64 046)(	64 046)
<b>Financement</b>			
Financement à long terme des activités d'investissement	14		
<b>Affectations</b>			
Activités de fonctionnement	15	(2 615 227)	9 131 262
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnement non affecté	16	3 595 981	
Excédent de fonctionnement affecté	17	5 217 669	
Réserves financières et fonds réservés	18		
	19	6 198 423	9 131 262
	20	(3 038 345)	(2 598 883)
<b>Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales</b>	21		

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**CHARGES PAR OBJETS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		Budget	Réalizations	
		2023	2023	2022
<b>Rémunération</b>				
Liée au programme Accès entreprise Québec	1			
Autre	2	11 306 340	11 234 027	10 391 097
<b>Charges sociales</b>				
Liées au programme Accès entreprise Québec	3			
Autres	4	3 215 160	2 866 783	2 828 697
<b>Biens et services</b>				
Services obtenus d'organismes municipaux				
Compensations pour services municipaux	5			
Ententes de services				
Services de transport collectif	6			
Autres services	7	51 100	51 768	48 700
Autres biens et services	8	16 290 060	14 731 907	13 079 552
<b>Frais de financement</b>				
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge				
De l'organisme municipal	9	617 636	673 390	650 450
D'autres organismes municipaux	10			
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	11	55 904	60 950	58 875
D'autres tiers	12			
Autres frais de financement	13		70 000	51 000
<b>Contributions</b>				
Organismes municipaux				
Quotes-parts	14	37 106 200	37 052 676	34 926 812
Transferts	15			
Autres	16			
Autres				
Transferts	17			
Autres	18	500		140
<b>Amortissement</b>				
Immobilisations corporelles	19	8 211 686	8 600 817	8 379 372
Actifs incorporels achetés	20			
<b>Autres</b>				
Propriétés destinées à la revente	21.1			25 586 690
	22	76 854 586	75 342 318	96 001 385

**Note**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022
<b>Excédent (déficit) accumulé</b>			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	11 286 629	6 394 057
Excédent de fonctionnement affecté	2	68 370 051	75 280 000
Réserves financières et fonds réservés	3	120 066	72 171
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4	( 1 291 000)(	1 306 000)
Financement des investissements en cours	5		
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6	75 464 862	71 047 199
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7		
	8	153 950 608	151 487 427
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS</b>			
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté</b>			
Administration municipale	9	11 286 629	6 394 057
Organismes contrôlés et partenariats <sup>1</sup>	10		
	11	11 286 629	6 394 057
<b>Excédent de fonctionnement affecté</b>			
Administration municipale			
▪ REM - Travaux de drainage	12.1		4 750 000
▪ Quote-part agglomération	12.2		500 000
▪ Rachat de terrain	12.3	9 488 590	9 030 000
▪ Infrastructures municipales	12.4	58 881 461	61 000 000
	13	68 370 051	75 280 000
Organismes contrôlés et partenariats <sup>1</sup>			
▪	14.1		
	15		
	16	68 370 051	75 280 000

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés et partenariats.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

	2023	2022
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)</b>		
<b>Réserves financières et fonds réservés</b>		
Réserves financières - Administration municipale		
▪	17.1	
	18	
Réserves financières - Organismes contrôlés et partenariats		
▪	19.1	
	20	
Fonds réservés		
Fonds de roulement		
Administration municipale	21	
Organismes contrôlés et partenariats	22	
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés		
Montant réservé pour le service de la dette à long terme		
Administration municipale	23	
Organismes contrôlés et partenariats	24	
Montant non réservé		
Administration municipale	25	
Organismes contrôlés et partenariats	26	
Fonds local d'investissement	27	
Fonds local de solidarité	28	
Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection	29	120 066
Autres		72 171
▪	30.1	
	31	120 066
	32	72 171

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

	2023	2022
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)</b>		
<b>Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir</b>		
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables		
Avantages sociaux futurs		
Déficit initial au 1 <sup>er</sup> janvier 2007		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite	33 (	)(
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	34 (	1 152 000)(
Avantages postérieurs au 1 <sup>er</sup> janvier 2007		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite		
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	35 (	)(
Mesure d'allègement pour la COVID-19	36 (	)(
Autres	37 (	)(
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	38 (	139 000)(
	39 (	1 291 000)(
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	40 (	)(
Assainissement des sites contaminés	41 (	)(
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	42 (	)(
Appariement fiscal pour revenus de transfert	43 (	)(
Autres	44.1 (	)(
▪	45 (	1 291 000)(
Autres mesures d'allègement fiscal		
Mesures relatives à la TVQ		
Utilisation du fonds général	46 (	)(
Utilisation du fonds de roulement	47 (	)(
Mesures relatives à la COVID-19		
Utilisation du fonds général	48 (	)(
Utilisation du fonds de roulement	49 (	)(
Autres	50.1 (	)(
▪	51 (	)(
Financement à long terme des activités de fonctionnement		
Mesure relative à la TVQ	52 (	)(
Mesure relative à la COVID-19	53 (	)(
Frais d'émission de la dette à long terme	54 (	)(
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	55 (	)(
Autres	56.1 (	)(
▪	57 (	)(
Éléments présentés à l'encontre des DCTP		
Financement des activités de fonctionnement	58	
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	59	
Prêts aux entreprises liés au FLI et au FLS et placements de portefeuille à titre d'investissement liés au FLI	60	
Autres prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement liés à des emprunts de fonctionnement	61	
Autres	62.1	
▪	63	
	64 (	1 291 000)(
		1 306 000)



**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

	2023	2022
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)</b>		
<b>Financement des investissements en cours</b>		
Financement non utilisé	65	
Investissements à financer	66 ( )	( )
	67	
<b>Investissement net dans les immobilisations et autres actifs</b>		
Éléments d'actif		
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés	68	101 709 401
Propriétés destinées à la revente	69	101 190 088
Prêts	70	
Placements de portefeuille à titre d'investissement	71	217 996
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	72	254 781
	73	101 927 397
Ajustements aux éléments d'actif	74	101 444 869
	75	101 927 397
Éléments de passif correspondant		
Dette à long terme	76 (	27 727 609)(
Frais reportés liés à la dette à long terme	77 (	49 791)(
Montants des débiteurs et autres montants affectés au remboursement de la dette à long terme	78	1 314 865
Dettes aux fins des activités de fonctionnement	79	1 392 130
Autres dettes n'affectant pas l'investissement net	80	
	81 (	26 462 535)(
Dette en cours de refinancement et ajustements aux éléments de passif	82 (	) (
	83 (	26 462 535)(
	84	75 464 862
		71 047 199

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**A) RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES**

**Nombre de régimes à la fin de l'exercice**

Régimes de retraite enregistrés	1	1
Régimes supplémentaires de retraite	2	1

**Description des régimes, date de la plus récente évaluation actuarielle et autres renseignements**

La Ville parraine un régime de retraite contenant une composante à prestations déterminées et une composante à cotisation déterminée. Le régime de retraite est offert à l'ensemble des salariés et est contributif. Aucune cotisation n'est requise à la composante à cotisation déterminée depuis 1997. La rente de retraite de la composante à prestations déterminées correspond à la différence entre 2 % du salaire final moyen 3 ans et 0,7 % du salaire final moyen jusqu'à concurrence du MGA final moyen 3 ans. Les cotisations du régime sont partagées à 50 % entre la Ville et les employés. La date de la plus récente évaluation actuarielle est le 31 décembre 2022.

La Ville de Kirkland parraine un régime supplémentaire de retraite à prestations déterminées, soit le Régime supplémentaire de retraite des employés de la Ville de Kirkland. Ce régime de retraite a pour principal objectif de compléter la rente payable aux employés de la Ville de Kirkland qui verront leur rente de retraite plafonnée en raison des limites imposées par la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada quant aux prestations maximales payables par un régime de pension agréé. Ce régime est non contributif et n'est pas capitalisé.

Toutes les directives du MAMH en lien avec l'application de la Loi RRSM ont été reflétées dans les résultats de 2014 en tenant compte du fait que le régime de retraite est admissible au report de la restructuration des prestations. Les contestations judiciaires en cours n'empêchent pas la constatation de la réduction des bénéfices des participants actifs. Il existe cependant un risque lié à cette interprétation.

	2023	2022
<b>Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs</b>		
Actif (passif) au début de l'exercice	3 (359 000)	(474 000)
Charge de l'exercice	4 ( 854 000)(	837 000)
Cotisations versées par l'employeur	5 983 000	952 000
Actif (passif) à la fin de l'exercice	6 (230 000)	(359 000)
<b>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation</b>		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	7 35 462 000	34 171 000
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	8 ( 34 902 000)(	34 309 000)
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	9 560 000	(138 000)
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	10 (790 000)	(221 000)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs avant provision pour moins-value	11 (230 000)	(359 000)
Provision pour moins-value	12 ( )	( )
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	13 (230 000)	(359 000)
<b>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs</b>		
Nombre de régimes en cause	14 1	2
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	15	34 171 000
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	16 ( 91 000)(	34 309 000)
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	17 ( 91 000)(	138 000)

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	2023	2022
<b>Charge de l'exercice</b>		
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	18 1 724 000	1 663 000
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	19	
	20 1 724 000	1 663 000
Cotisations salariales des employés	21 ( 860 000)(	829 000)
Cotisations des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	22 ( ) (	)
	23 864 000	834 000
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	24 (13 000)	4 000
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	25	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	26	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	27	
Variation de la provision pour moins-value	28	
Autres	29.1	
▪		
Charge de l'exercice excluant les intérêts	30 851 000	838 000
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	31 1 533 000	1 480 000
Rendement espéré des actifs	32 ( 1 530 000)(	1 481 000)
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	33 3 000	(1 000)
Charge de l'exercice	34 854 000	837 000
<b>Informations complémentaires</b>		
Rendement réel des actifs pour l'exercice	35 633 000	379 000
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	36 ( 1 530 000)(	1 481 000)
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	37 (897 000)	(1 102 000)
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	38 1 479 000	909 000
Prestations versées au cours de l'exercice	39 1 185 000	1 275 000
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 7)	40 34 664 000	31 099 000
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	41	
Valeur des obligations des régimes supplémentaires de retraite <u>non capitalisés</u> comprises dans les obligations présentées à la ligne 8	42 91 000	52 000
Valeur des obligations implicites comprises dans la valeur des obligations présentée à la ligne 8		
Pour la réserve de restructuration	43	
Pour le fonds de stabilisation et la réserve liée à la PED	44 4 863 000	1 424 000
DMERCA du nouveau volet	45 13	11
DMERCA de l'ancien volet	46 9	
Espérance de vie des participants (retraités et actifs) de l'ancien volet	47 25	
<b>Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation</b> (taux pondéré s'il y a plus d'un régime)		
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	48 5,19 %	4,42 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	49 4,42 %	4,40 %
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	50 3,33 %	3,33 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	51 %	%
Autres hypothèses économiques	52.1	
▪		

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**B) RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**  
**À PRESTATIONS DÉTERMINÉES**

**Nombre de régimes à la fin de l'exercice**

Régimes d'avantages complémentaires de retraite	53	1
Autres avantages sociaux futurs	54	

**Description des régimes et avantages, date de la plus récente évaluation actuarielle (s'il y a lieu) et autres renseignements**

La Ville offre à ses retraités et futurs retraités des avantages complémentaires de retraite (Régime d'assurance collective) de type prestations déterminées. Le Régime comprend de l'assurance vie, le remboursement des primes du régime d'assurance maladie souscrit sur base individuelle auprès d'un assureur ainsi que le remboursement de la franchise et de la prime du régime public d'assurance médicaments. Le pourcentage payé par la Ville varie par protection. Le Régime est offert aux cadres. Les personnes à charge des retraités sont également admissibles aux protections. La date de la plus récente évaluation actuarielle est le 31 décembre 2021.

	2023	2022
<b>Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs</b>		
Actif (passif) au début de l'exercice	55 (2 192 000)	(1 999 000)
Charge de l'exercice	56 ( 127 000)	( 230 000)
Cotisations, prestations ou primes versées par l'employeur	57 37 000	37 000
Actif (passif) à la fin de l'exercice	58 (2 282 000)	(2 192 000)
<b>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation</b>		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	59	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	60 ( 1 676 000)	( 1 415 000)
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	61 (1 676 000)	(1 415 000)
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	62 (606 000)	(777 000)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice avant la provision pour moins-value	63 (2 282 000)	(2 192 000)
Provision pour moins-value	64 ( )	( )
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	65 (2 282 000)	(2 192 000)
<b>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes et avantages dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs</b>		
Nombre de régimes et avantages en cause	66 1	1
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	67	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	68 ( 1 676 000)	( 1 415 000)
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	69 ( 1 676 000)	( 1 415 000)

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	2023	2022
<b>Charge de l'exercice</b>		
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	70 111 000	185 000
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	71	
	72 111 000	185 000
Cotisations salariales des employés	73 ( )	( )
Cotisations, prestations ou primes à la charge des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	74 ( )	( )
	75 111 000	185 000
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	76 (51 000)	(7 000)
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	77	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	78	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	79	
Variation de la provision pour moins-value	80	
Autres	81.1	
Charge de l'exercice excluant les intérêts	82 60 000	178 000
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	83 67 000	52 000
Rendement espéré des actifs	84 ( )	( )
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	85 67 000	52 000
Charge de l'exercice	86 127 000	230 000
<b>Informations complémentaires</b>		
Rendement réel des actifs pour l'exercice	87	
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	88 ( )	( )
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	89	
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	90 (120 000)	698 000
Prestations versées au cours de l'exercice	91 37 000	37 000
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 59)	92	
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	93	
Valeur des obligations des régimes d'avantages complémentaires de retraite capitalisés comprises dans les obligations présentées à la ligne 60	94	
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	95 16	16
<b>Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation</b> (taux pondéré s'il y a plus d'un régime)		
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	96 4,20 %	4,60 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	97 %	%
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	98 3,50 %	3,50 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	99 %	%
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	100 4,00 %	4,10 %
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	101 3,10 %	3,10 %
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	102 2032	2032
Autres hypothèses économiques	103.1	

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**C) RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES**

Nombre de régimes à la fin de l'exercice	104		
<b>Description des régimes et autres renseignements</b>			
		<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Charge de l'exercice</b>			
Cotisations de l'employeur			
Régime de prestations supplémentaires des maires et des conseillers des municipalités	105		
Régime de retraite par financement salarial	106		
Régime de retraite des employés municipaux du Québec	107		
Régime de retraite à prestations cibles	108		
Autres régimes	109		
	110		

**D) AUTRES RÉGIMES**

Nombre d'autres régimes à la fin de l'exercice	111		
<b>Description des régimes et autres renseignements</b>			
		<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Charge de l'exercice</b>			
Cotisations de l'employeur			
Régime volontaire d'épargne-retraite	112		
Régime de retraite simplifié	113		
REER	114		
Autres régimes	115		
	116		

**E) RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

		<b>2023</b>	<b>2022</b>
Nombre d'élus qui sont en fonction et qui sont des participants actifs à la fin de l'exercice	117	6	6

**Description du régime**

Le Régime de retraite des élus municipaux (RREM) et le Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux (RPSEM), ce dernier s'appliquant de façon complémentaire s'il y a lieu aux élus municipaux en poste le 31 décembre 2000 et aux personnes ayant droit à une rente du RREM à cette date, sont des régimes à prestations déterminées gérés en vertu de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (chapitre R-9.3). Dans le cas du RREM, les élus participants et les municipalités participantes se partagent le financement du régime par le versement de cotisations dans le cas des élus et de contributions dans le cas des municipalités. Dans le cas du RPSEM, seules les municipalités participantes sont responsables de verser les contributions requises. Les cotisations et les contributions sont établies conformément aux taux et règles fixés par règlement du gouvernement.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Étant donné que ces deux régimes sont des régimes à employeurs multiples administrés par Retraite Québec, qui ne comportent pas de comptes distincts, les municipalités participantes comptabilisent ces régimes comme s'ils étaient des régimes à cotisations déterminées. Ainsi, la charge encourue dans un exercice donné par une municipalité participante relativement à ces régimes de retraite correspond aux contributions devant être versées par elle pour cet exercice telles qu'établies par règlement du gouvernement.

		<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Cotisations des élus au RREM</b>	118	7 502	7 057
<b>Charge de l'exercice</b>			
Contributions de l'employeur au RREM	119	25 310	23 808
Contributions de l'employeur à titre de participation au RPSEM	120	11 250	11 672
	121	36 560	35 480

**Note**

## **Renseignements financiers non audités**



**ANALYSE DES REVENUS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

TAXES		Budget 2023	Réalizations 2023	Réalizations 2022
<b>SUR LA VALEUR FONCIÈRE</b>				
Taxes générales				
Taxe foncière générale	1	62 360 050	61 155 145	58 352 560
Taxes spéciales				
Service de la dette	2			
Activités de fonctionnement	3			
Activités d'investissement	4			
Réserve financière pour le service de l'eau	5			
Réserve financière pour le service de la voirie	6			
Taxes de secteur				
Taxes spéciales				
Service de la dette	7			
Activités de fonctionnement	8			
Activités d'investissement	9			
Autres	10			
	11	62 360 050	61 155 145	58 352 560
<b>SUR UNE AUTRE BASE</b>				
Taxes, compensations et tarification				
Services municipaux				
Eau	12	1 520 000	1 232 170	1 383 664
Égout	13			
Traitement des eaux usées	14			
Matières résiduelles	15			
Autres	16.1			
Centres d'urgence 9-1-1	17			
Service de la dette	18			
Pouvoir général de taxation	19			
Activités de fonctionnement	20			
Activités d'investissement	21			
	22	1 520 000	1 232 170	1 383 664
Taxes d'affaires				
Sur l'ensemble de la valeur locative	23			
Autres	24			
	25			
	26	1 520 000	1 232 170	1 383 664
	27	63 880 050	62 387 315	59 736 224

**ANALYSE DES REVENUS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

<b>COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES</b>		<b>Budget 2023</b>	<b>Réalisations 2023</b>	<b>Réalisations 2022</b>
<b>GOVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES</b>				
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement	28			
Immeubles de la Société québécoise d'infrastructures	29			
Compensations pour les terres publiques	30			
Immeubles des réseaux				
Santé et services sociaux	31	174 550	150 164	112 033
Cégeps et universités	32			
Écoles primaires et secondaires	33	116 450	93 404	176 856
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux	34			
	35	291 000	243 568	288 889
<b>GOVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES</b>				
Taxes sur la valeur foncière	36			
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	37			
Taxes d'affaires	38			
	39			
<b>ORGANISMES MUNICIPAUX</b>				
Taxes sur la valeur foncière	40			
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	41			
	42			
<b>AUTRES</b>				
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	43			
Autres	44			
	45			
	46	291 000	243 568	288 889

**ANALYSE DES REVENUS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

<b>TRANSFERTS</b>		<b>Budget 2023</b>	<b>Réalisations 2023</b>	<b>Réalisations 2022</b>
<b>TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Administration générale</b>	47			
<b>Sécurité publique</b>				
Police	48			
Sécurité incendie	49			
Sécurité civile	50			
Autres	51			
<b>Transport</b>				
Réseau routier				
Voirie municipale	52	94 466	82 399	117 922
Enlèvement de la neige	53			
Autres	54			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	55			
Transport adapté	56			
Transport scolaire	57			
Autres	58			
Transport aérien	59			
Transport par eau	60			
Autres	61			
<b>Hygiène du milieu</b>				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	62			
Réseau de distribution de l'eau potable	63	20 290	317 423	20 434
Traitement des eaux usées	64			
Réseaux d'égout	65			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	66	250 000	330 838	297 849
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	67			
Tri et conditionnement	68			
Autres	69			
Autres	70			
Cours d'eau	71			
Protection de l'environnement	72			
Autres	73			

**ANALYSE DES REVENUS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

TRANSFERTS (suite)		Budget 2023	Réalizations 2023	Réalizations 2022
<b>TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT (suite)</b>				
<b>Santé et bien-être</b>				
Logement social	74			
Sécurité du revenu	75			
Autres	76			
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>				
Aménagement, urbanisme et zonage	77			
Rénovation urbaine	78			
Promotion et développement économique	79			
Autres	80		64 123	
<b>Loisirs et culture</b>				
Activités récréatives	81	17 098	17 457	19 311
Activités culturelles				
Bibliothèques	82	58 286	151 996	155 535
Autres	83	40 000	39 306	72 318
<b>Réseau d'électricité</b>	84			
	85	480 140	1 003 542	683 369

**ANALYSE DES REVENUS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

TRANSFERTS (suite)	Budget 2023	Réalizations 2023	Réalizations 2022
<b>TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT</b>			
<b>Administration générale</b>	86		
<b>Sécurité publique</b>			
Police	87		
Sécurité incendie	88		
Sécurité civile	89		
Autres	90		
<b>Transport</b>			
Réseau routier			
Voirie municipale	91		1 870 805
Enlèvement de la neige	92		
Autres	93		
Transport collectif			
Transport en commun			
Transport régulier	94		
Transport adapté	95		
Transport scolaire	96		
Autres	97		
Transport aérien	98		
Transport par eau	99		
Autres	100		
<b>Hygiène du milieu</b>			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	101		
Réseau de distribution de l'eau potable	102	3 038 345	717 779
Traitement des eaux usées	103		
Réseaux d'égout	104		10 299
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	105		
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	106		
Tri et conditionnement	107		
Autres	108		
Autres	109		
Cours d'eau	110		
Protection de l'environnement	111		
Autres	112		

**ANALYSE DES REVENUS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

TRANSFERTS (suite)	Budget 2023	Réalizations 2023	Réalizations 2022
<b>TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT (suite)</b>			
<b>Santé et bien-être</b>			
Logement social	113		
Sécurité du revenu	114		
Autres	115		
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>			
Aménagement, urbanisme et zonage	116		
Rénovation urbaine	117		
Promotion et développement économique	118		
Autres	119		
<b>Loisirs et culture</b>			
Activités récréatives	120		
Activités culturelles			
Bibliothèques	121		
Autres	122		
<b>Réseau d'électricité</b>	123		
	124	3 038 345	2 598 883

**ANALYSE DES REVENUS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

<b>TRANSFERTS (suite)</b>		<b>Budget 2023</b>	<b>Réalisations 2023</b>	<b>Réalisations 2022</b>
<b>TRANSFERTS DE DROIT</b>				
Regroupement municipal et réorganisation municipale	125			
Péréquation	126			
Neutralité	127			
Partage des redevances sur les ressources naturelles	128			
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	129	260 000	237 016	293 326
Fonds de développement des territoires	130			
Contributions des automobilistes pour le transport en commun — Droits d'immatriculation	131			
Partage de la croissance d'un point de la TVQ	132	314 620	314 618	254 477
Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC				
du Fonds régions et ruralité - Volet 2	133			
Autres	134			
	135	574 620	551 634	547 803
<b>TOTAL DES TRANSFERTS</b>	<b>136</b>	<b>1 054 760</b>	<b>4 593 521</b>	<b>3 830 055</b>

**ANALYSE DES REVENUS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

<b>SERVICES RENDUS</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>Réalisations 2023</b>	<b>Réalisations 2022</b>
<b>SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX</b>			
<b>Administration générale</b>			
Greffe et application de la loi	137		
Évaluation	138		
Autres	139		
	140		
<b>Sécurité publique</b>			
Police	141		
Sécurité incendie	142		
Sécurité civile	143		
Autres	144		
	145		
<b>Transport</b>			
Réseau routier			
Voirie municipale	146		
Enlèvement de la neige	147		
Autres	148		
Transport collectif	149		
Autres	150		
	151		
<b>Hygiène du milieu</b>			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	152		
Réseau de distribution de l'eau potable	153		
Traitement des eaux usées	154		
Réseaux d'égout	155		
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	156		
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	157		
Tri et conditionnement	158		
Autres	159		
Autres	160		
Cours d'eau	161		
Protection de l'environnement	162		
Autres	163		
	164		



**ANALYSE DES REVENUS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

<b>SERVICES RENDUS (suite)</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>Réalisations 2023</b>	<b>Réalisations 2022</b>
<b>SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX (suite)</b>			
<b>Santé et bien-être</b>			
Logement social	165		
Autres	166		
	167		
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>			
Aménagement, urbanisme et zonage	168		
Rénovation urbaine	169		
Promotion et développement économique	170		
Autres	171		
	172		
<b>Loisirs et culture</b>			
Activités récréatives	173		
Activités culturelles			
Bibliothèques	174		
Autres	175		
	176		
<b>Réseau d'électricité</b>	177		
	178		

**ANALYSE DES REVENUS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

<b>SERVICES RENDUS (suite)</b>		<b>Budget 2023</b>	<b>Réalisations 2023</b>	<b>Réalisations 2022</b>
<b>AUTRES SERVICES RENDUS</b>				
<b>Administration générale</b>				
Greffe et application de la loi	179			
Évaluation	180			
Autres	181	66 640	67 277	69 611
	182	66 640	67 277	69 611
<b>Sécurité publique</b>				
Police	183			
Sécurité incendie	184			
Sécurité civile	185			
Autres	186			
	187			
<b>Transport</b>				
Réseau routier				
Voirie municipale	188			
Enlèvement de la neige	189			
Autres	190	20 000	32 588	26 373
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	191			
Transport adapté	192			
Transport scolaire	193			
Autres	194			
Autres	195			
	196	20 000	32 588	26 373
<b>Hygiène du milieu</b>				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable				
	197			
Réseau de distribution de l'eau potable				
	198			
Traitement des eaux usées				
	199			
Réseaux d'égout				
	200			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	201	35 000	34 481	52 005
Matières recyclables	202	2 500	810	1 300
Autres	203	1 000	1 728	544
Cours d'eau	204			
Protection de l'environnement	205			
Autres	206			
	207	38 500	37 019	53 849

**ANALYSE DES REVENUS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

<b>SERVICES RENDUS (suite)</b>		<b>Budget 2023</b>	<b>Réalisations 2023</b>	<b>Réalisations 2022</b>
<b>AUTRES SERVICES RENDUS (suite)</b>				
<b>Santé et bien-être</b>				
Logement social	208			
Sécurité du revenu	209			
Autres	210			
	211			
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>				
Aménagement, urbanisme et zonage	212	1 000	9 489	1 989
Rénovation urbaine	213			
Promotion et développement économique	214			
Autres	215			
	216	1 000	9 489	1 989
<b>Loisirs et culture</b>				
Activités récréatives	217	693 710	885 967	515 731
Activités culturelles				
Bibliothèques	218	28 080	23 281	45 781
Autres	219	36 150	41 300	171 120
	220	757 940	950 548	732 632
<b>Réseau d'électricité</b>				
	221			
	222	884 080	1 096 921	884 454
<b>TOTAL DES SERVICES RENDUS</b>	223	884 080	1 096 921	884 454

**ANALYSE DES REVENUS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

		Budget 2023	Réalizations 2023	Réalizations 2022
<b>IMPOSITION DE DROITS</b>				
Licences et permis	224	845 110	962 260	473 565
Droits de mutation immobilière	225	3 000 000	2 662 048	5 893 160
Droits sur les carrières et sablières	226			
Autres	227			
	228	3 845 110	3 624 308	6 366 725
<b>AMENDES ET PÉNALITÉS</b>				
	229	250 000	291 243	243 683
<b>REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE</b>				
	230			
<b>AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS</b>				
	231	525 000	5 044 181	1 392 292
<b>AUTRES REVENUS</b>				
Gain (perte) sur cession d'immobilisations corporelles	232		(52 592)	16 016
Gain (perte) sur cession d'actifs incorporels achetés	233			
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	234			67 206 251
Gain (perte) sur remboursement de prêts et sur cession de placements	235			
Contributions des promoteurs	236			
Contributions des automobilistes pour le transport en commun — Taxe sur l'essence	237			
Contributions des organismes municipaux	238			
Autres contributions	239			
Redevances réglementaires	240			
Autres	241	520 000	577 034	1 549 434
	242	520 000	524 442	68 771 701
<b>EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION</b>				
	243			

**ANALYSE DES CHARGES**  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Budget 2023		Réalizations 2023		Total	Réalizations 2022
	Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement			
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>						
Conseil	1	715 180	779 097		779 097	660 087
Greffe et application de la loi	2	1 140 710	1 140 768		1 140 768	1 160 802
Gestion financière et administrative	3	3 203 541	3 320 530		3 320 530	2 787 960
Évaluation	4					
Gestion du personnel	5	780 510	949 048		949 048	783 732
Autres						
▪ Autres	6.1	7 601 730	7 846 229	152 316	7 998 545	7 191 668
	7	13 441 671	14 035 672	152 316	14 187 988	12 584 249
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>						
Police	8	10 060 680	9 832 282		9 832 282	9 260 740
Sécurité incendie	9	5 425 581	5 418 520		5 418 520	5 103 546
Sécurité civile	10	215 586	215 305		215 305	202 790
Autres	11	351 900	368 188	19 652	387 840	388 106
	12	16 053 747	15 834 295	19 652	15 853 947	14 955 182
<b>TRANSPORT</b>						
Réseau routier						
Voirie municipale	13	4 325 580	4 006 203	5 318 428	9 324 631	9 504 644
Enlèvement de la neige	14	1 392 935	1 546 135		1 546 135	1 503 230
Éclairage des rues	15	651 963	570 218	147 078	717 296	592 041
Circulation et stationnement	16	592 659	387 065		387 065	235 938
Transport collectif						
Transport en commun	17	9 090 543	8 971 060		8 971 060	8 449 580
Transport aérien	18					
Transport par eau	19					
Autres	20	15 000	92 312	227 697	320 009	295 836
	21	16 068 680	15 572 993	5 693 203	21 266 196	20 581 269

**ANALYSE DES CHARGES (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Budget 2023		Réalizations 2023		Total	Réalizations 2022
	Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement			
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>						
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	22	1 000 000	1 157 012		1 157 012	942 148
Réseau de distribution de l'eau potable	23	979 204	691 154	459 079	1 150 233	1 255 297
Traitement des eaux usées	24					
Réseaux d'égout	25	1 951 720	360 176	722 974	1 083 150	960 418
Matières résiduelles						
Déchets domestiques et assimilés						
Collecte et transport	26	1 082 590	2 222 772		2 222 772	2 224 687
Élimination	27					
Matières recyclables						
Collecte sélective						
Collecte et transport	28	494 050	474 372		474 372	449 583
Tri et conditionnement	29					
Matières organiques						
Collecte et transport	30					
Traitement	31					
Matériaux secs	32	90 000	141 872		141 872	99 265
Autres	33	1 077 930	35 884		35 884	33 798
Plan de gestion						
Autres	35					
Cours d'eau						
Autres	36					
Protection de l'environnement						
Autres	37	35 931				
Autres	38	822 920	843 235	290 006	1 133 241	1 195 545
	39	7 534 345	5 926 477	1 472 059	7 398 536	7 160 741
<b>SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</b>						
Logement social	40	292 340	361 274		361 274	343 314
Sécurité du revenu	41					
Autres	42	107 793	71 768		71 768	67 597
	43	400 133	433 042		433 042	410 911

**ANALYSE DES CHARGES (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Budget 2023		Réalizations 2023		Total	Réalizations 2022
	Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement			
<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>						
Aménagement, urbanisme et zonage	44	810 032	882 623		882 623	667 988
Rénovation urbaine						
Biens patrimoniaux	45					
Autres biens	46	795 224	830 883		830 883	805 131
Promotion et développement économique						
Industries et commerces	47	801 351	1 246 521		1 246 521	1 175 093
Tourisme	48					
Autres	49					
Autres	50		20 729		20 729	25 607 419
	51	2 406 607	2 980 756		2 980 756	28 255 631
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>						
Activités récréatives						
Centres communautaires	52	1 426 277	1 234 365	231 290	1 465 655	1 297 774
Patinoires intérieures et extérieures	53	887 493	1 271 856		1 271 856	1 031 515
Piscines, plages et ports de plaisance	54					
Parcs et terrains de jeux	55	6 109 444	4 193 965	874 038	5 068 003	4 696 906
Parcs régionaux	56					
Expositions et foires	57					
Autres	58	438 200	1 042 860	4 780	1 047 640	940 086
	59	8 861 414	7 743 046	1 110 108	8 853 154	7 966 281
Activités culturelles						
Centres communautaires	60					
Bibliothèques	61	3 161 173	3 348 687	153 479	3 502 166	3 304 858
Patrimoine						
Musées et centres d'exposition	62					
Autres ressources du patrimoine	63					
Autres	64	41 590	62 193		62 193	21 938
	65	3 202 763	3 410 880	153 479	3 564 359	3 326 796
	66	12 064 177	11 153 926	1 263 587	12 417 513	11 293 077

**ANALYSE DES CHARGES (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>		Budget 2023		Réalizations 2023		Total	Réalizations 2022
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement			
	<b>RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ</b>	67					
	<b>FRAIS DE FINANCEMENT</b>						
	Dette à long terme						
	Intérêts	68	646 000	704 616		704 616	673 082
	Autres frais	69	27 540	29 724		29 724	36 243
	Autres frais de financement						
	Avantages sociaux futurs	70		70 000		70 000	51 000
	Autres	71					
		72	673 540	804 340		804 340	760 325
	<b>EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION</b>	73					
	<b>AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES ACTIFS INCORPORELS ACHETÉS</b>	74	8 211 686	8 600 817 (	8 600 817)		



# **Autres renseignements financiers non audités**

**Exercice terminé le 31 décembre 2023**

# Table des matières

## **Autres renseignements financiers non audités**

Acquisition d'immobilisations corporelles par catégories	2
Acquisition d'infrastructures pour nouveau développement et autres acquisitions d'immobilisations corporelles	3
Analyse de la dette à long terme	4
Endettement total net à long terme	5
Analyse de la charge de quotes-parts	6
Acquisition d'immobilisations corporelles par objets	7
Analyse de la rémunération	8
Analyse des revenus de transfert par sources	9
Frais de financement par activités	10
Rémunération des élus	11

## **Autres renseignements**

Questionnaire	12
---------------	----

## **Autres renseignements financiers non audités**

**ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES PAR CATÉGORIES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

		Réalizations 2023	Réalizations 2022
Infrastructures			
Conduites d'eau potable	1		
Usines de traitement de l'eau potable	2		
Usines et bassins d'épuration	3		
Conduites d'égout	4		
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5		
Chemins, rues, routes et trottoirs	6	962 885	3 328 922
Ponts, tunnels et viaducs	7		
Systèmes d'éclairage des rues	8		
Aires de stationnement	9		
Parcs et terrains de jeux	10	639 573	1 441 026
Autres infrastructures	11	4 613 856	5 150 628
Réseau d'électricité	12		
Bâtiments			
Édifices administratifs	13		
Édifices communautaires et récréatifs	14	1 727 537	909 333
Améliorations locatives	15		
Véhicules			
Véhicules de transport en commun	16		
Autres	17	890 864	408 771
Ameublement et équipement de bureau	18		427 419
Machinerie, outillage et équipement divers	19	338 007	
Terrains	20		
Autres	21		
	22	9 172 722	11 666 099

**ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES POUR NOUVEAU DÉVELOPPEMENT  
ET AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES**  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

*Non audité*

		Réalizations 2023	Réalizations 2022
Infrastructures autres que pour nouveau développement			
Conduites d'eau potable	1		
Usines de traitement de l'eau potable	2		
Usines et bassins d'épuration	3		
Conduites d'égout	4		
Autres infrastructures	5	6 216 314	9 920 576
Infrastructures pour nouveau développement (ouverture de nouvelles rues)			
Conduites d'eau potable	6		
Usines de traitement de l'eau potable	7		
Usines et bassins d'épuration	8		
Conduites d'égout	9		
Autres infrastructures	10		
Autres immobilisations corporelles	11	2 956 408	1 745 523
	12	9 172 722	11 666 099

**ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

		Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	Augmentation	Diminution	Solde au 31 décembre
<b>La dette à long terme, incluant la dette en cours de refinancement, est assumée de la façon suivante :</b>					
Par l'organisme municipal					
Emprunts refinancés par anticipation	1				
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette à long terme					
Excédent de fonctionnement affecté	2				
Réserves financières et fonds réservés	3				
Fonds d'amortissement	4				
Montant à la charge					
D'une partie des contribuables ou des municipalités membres	5				
De l'ensemble des contribuables ou des municipalités membres	6	30 397 670		3 935 135	26 462 535
De la municipalité (Société de transport en commun)	7				
	8	30 397 670		3 935 135	26 462 535
Par les tiers (montants affectés au remboursement de la dette à long terme)					
Débiteurs					
Gouvernement du Québec et ses entreprises	9	1 392 130		77 265	1 314 865
Gouvernement du Canada et ses entreprises	10				
Organismes municipaux	11				
Autres tiers	12				
	13	1 392 130		77 265	1 314 865
Débiteurs encaissés non encore appliqués au remboursement de la dette	14				
	15	1 392 130		77 265	1 314 865
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et autres actifs	16				
Autres	17				
	18	1 392 130		77 265	1 314 865
	19	31 789 800		4 012 400	27 777 400
Dette en cours de refinancement	20	( )		( )	
Reclassement / Redressement	21				
<b>Dette à long terme</b>	22	31 789 800		4 012 400	27 777 400

**Note**

**ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

**Non audité**

<b>Administration municipale</b>		
Dette à long terme	1	27 777 400
<b>Ajouter</b>		
Activités d'investissement à financer	2	
Activités de fonctionnement à financer	3	
Dette en cours de refinancement	4	
Autres		
▪	5.1	
<b>Déduire</b>		
Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme		
Excédent accumulé		
Fonds d'amortissement	6	
Autres sommes comprises dans l'excédent accumulé	7	
Débiteurs	8	1 314 865
Autres montants	9	
Montant non utilisé d'emprunts à long terme contractés	10	
Autres		
▪	11.1	
Endettement net à long terme de l'administration municipale	12	26 462 535
<b>Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés et des partenariats</b>		
Endettement net à long terme	13	
Endettement net à long terme	14	26 462 535
<b>Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes</b>		
Municipalité régionale de comté	15	
Communauté métropolitaine	16	461 513
Autres organismes	17	4 786 000
Endettement total net à long terme	18	31 710 048
Quote-part dans l'endettement total net à long terme de l'agglomération (lorsque fonctionnant par quotes-parts)	19	55 797 000
Moins : Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme de l'agglomération	20	
	21	55 797 000
Endettement total net à long terme (compte tenu de la quote-part dans l'agglomération s'il y a lieu)	22	87 507 048
Endettement total net à long terme lié au réseau d'électricité (inclus ci-dessus)	23	
Endettement total net à long terme lié aux parcs éoliens et aux centrales hydroélectriques (inclus à la ligne 22 ci-dessus, et à la ligne 18, s'il y a lieu, pour les compétences d'agglomération et le portrait global)	24	

**ANALYSE DE LA CHARGE DE QUOTES-PARTS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

		Budget 2023	Réalizations 2023	Réalizations 2022
<b>Administration générale</b>				
Grefte et application de la loi	1			
Évaluation	2			
Autres	3	6 941 580	6 619 122	6 235 668
<b>Sécurité publique</b>				
Police	4	10 060 680	9 832 282	9 260 750
Sécurité incendie	5	5 425 581	5 418 520	5 103 552
Sécurité civile	6	215 586	215 305	202 790
Autres	7			
<b>Transport</b>				
Réseau routier	8	251 517	251 190	236 589
Transport collectif	9	9 090 543	8 971 060	8 449 590
Autres	10			
<b>Hygiène du milieu</b>				
Eau et égout	11			
Matières résiduelles	12	1 077 930	1 220 064	1 149 144
Cours d'eau	13			
Protection de l'environnement	14	35 931	35 884	33 798
Autres	15			
<b>Santé et bien-être</b>				
Logement social	16	292 340	361 274	343 314
Autres	17	107 793	71 768	67 597
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>				
Aménagement, urbanisme et zonage	18			
Rénovation urbaine	19	795 224	830 883	805 092
Promotion et développement économique	20	780 621	1 246 521	1 175 095
Autres	21			
<b>Loisirs et culture</b>				
Activités récréatives	22	665 496	579 318	545 697
Activités culturelles	23	1 365 378	1 399 485	1 318 136
<b>Réseau d'électricité</b>	24			
	25	37 106 200	37 052 676	34 926 812



**ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES PAR OBJETS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023***Non audité*

		<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Rémunération</b>	1		
<b>Charges sociales</b>	2		
<b>Biens et services</b>	3	9 172 722	11 666 099
<b>Frais de financement</b>	4		
<b>Autres</b>	5		
	6	9 172 722	11 666 099

**ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**Non audité**

		Effectifs personnes/ année <sup>2</sup>	Semaine normale (heures)	Nombre d'heures rémunérées au cours de l'exercice	Rémunération	Charges sociales	Total <sup>1</sup>
<b>Administration municipale</b>							
Cadres et contremaîtres	1	36,00	35,00	69 870,00	4 009 272	997 273	5 006 545
Professionnels	2						
Cols blancs	3	60,00	35,00	106 580,00	3 243 291	806 742	4 050 033
Cols bleus	4	58,00	37,50	99 421,00	3 554 408	884 129	4 438 537
Policiers	5						
Pompiers	6						
Conducteurs et opérateurs (transport en commun)	7						
	8	154,00		275 871,00	10 806 971	2 688 144	13 495 115
Élus	9	9,00			427 056	178 639	605 695
	10	163,00			11 234 027	2 866 783	14 100 810

1. Inclut la rémunération et les charges sociales aux fins de fonctionnement et d'immobilisations.

2. En vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), le salaire d'un employé, à l'exception de celui d'un cadre, est un renseignement confidentiel. Afin de respecter la loi, lorsqu'une catégorie d'emploi compte un effectif ou moins, ces renseignements ne doivent pas apparaître sur le document déposé au conseil. Dans un tel cas, certaines informations sont remplacées par des astérisques à l'impression du document.

**ANALYSE DES REVENUS DE TRANSFERT PAR SOURCES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		Gouvernement du Québec		Gouvernement du Canada	ARTM/MRC/ Municipalités/ Communautés métropolitaines	Total
		Fonctionnement	Investissement			
Transport en commun	1					
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	2					
Réseau de distribution de l'eau potable	3	111 085	928 427	2 316 256		3 355 768
Traitement des eaux usées	4					
Réseaux d'égout	5					
Autres	6		1 223 448	14 305		1 237 753
	7	111 085	2 151 875	2 330 561		4 593 521

**FRAIS DE FINANCEMENT PAR ACTIVITÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

		2023	2022
<b>Administration générale</b>			
Greffes et application de la loi	1		
Évaluation	2		
Autres	3	122 542	101 190
	4	122 542	101 190
<b>Sécurité publique</b>			
Police	5		
Sécurité incendie	6		
Sécurité civile	7		
Autres	8		
	9		
<b>Transport</b>			
Réseau routier			
Voirie municipale	10	661 698	639 934
Enlèvement de la neige	11		
Autres	12		
Transport collectif	13		
Autres	14		
	15	661 698	639 934
<b>Hygiène du milieu</b>			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	16		
Réseau de distribution de l'eau potable	17		
Traitement des eaux usées	18		
Réseaux d'égout	19		
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	20		
Matières recyclables	21		
Autres	22		
Cours d'eau	23		
Protection de l'environnement	24		
Autres	25	9 091	8 684
	26	9 091	8 684
<b>Santé et bien-être</b>			
Logement social	27		
Sécurité du revenu	28		
Autres	29		
	30		
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>			
Aménagement, urbanisme et zonage	31	7 327	7 000
Rénovation urbaine	32		
Promotion et développement économique	33		
Autres	34		
	35	7 327	7 000
<b>Loisirs et culture</b>			
Activités récréatives	36		
Activités culturelles			
Bibliothèques	37	3 682	3 517
Autres	38		
	39	3 682	3 517
<b>Réseau d'électricité</b>			
	40		
	41	804 340	760 325

**RÉMUNÉRATION DES ÉLUS<sup>1</sup>**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Michel Gibson	1.1 Maire	69 864	18 207	23 509	
Karen Cliffe	1.2 Conseiller	23 771	11 885		
Anastasia Kokinasidis	1.3 Conseiller	23 771	11 885		
John Morson	1.4 Conseiller	23 771	11 885		
Domenico Zito	1.5 Conseiller	23 771	11 885		
Stephen Bouchard	1.6 Conseiller	23 771	11 885		
Luciano Piciacchia	1.7 Conseiller	23 771	11 885		
Michael Brown	1.8 Conseiller	23 771	11 885		
Paul Dufort	1.9 Conseiller	23 771	11 885		

**Note**

Rémunération du Maire :

Ville de Kirkland : 69 864 \$

Communauté métropolitaine de Montréal : 8 500 \$

Conseil d'agglomération de Montréal : 15 009 \$

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).

**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**Non audité****OUI      NON**

1. Capital autorisé du fonds de roulement pour l'administration municipale au 31 décembre 1 \_\_\_\_\_ \$

**Les questions 2 à 4 s'appliquent aux MRC et aux municipalités seulement**

2. La MRC ou la municipalité a-t-elle perçu des droits en vertu de l'article 78.2 de la Loi sur les compétences municipales auprès des exploitants de carrières et de sablières? 2

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023 3 \_\_\_\_\_ \$

3. La MRC ou la municipalité a-t-elle créé un fonds régional ou local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques en vertu de l'article 110.1 de la LCM pour recevoir les droits perçus en vertu de l'article 78.1 de la LCM auprès des exploitants de carrières et sablières? 4

4. Information spécifique au *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* déjà comprise dans l'information présentée à la page S20 FLI aux lignes suivantes :

Ligne 1 : Revenus sur les placements de portefeuille 5 \_\_\_\_\_ \$

Ligne 2 : Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille d'investissement 6 \_\_\_\_\_ \$

Ligne 3 : Autres revenus 7 \_\_\_\_\_ \$

Ligne 5 : Créances douteuses - Radiation de prêts et de placements de portefeuille 8 \_\_\_\_\_ \$

Ligne 6 : Créances douteuses - Variation de la provision pour moins-value 9 \_\_\_\_\_ \$

Ligne 7 : Autres créances douteuses 10 \_\_\_\_\_ \$

Ligne 9 : Autres charges 11 \_\_\_\_\_ \$

Ligne 12 : Trésorerie et équivalents de trésorerie 12 \_\_\_\_\_ \$

Ligne 13 : Placements de portefeuille 13 \_\_\_\_\_ \$

Ligne 14 : Débiteurs 14 \_\_\_\_\_ \$

Ligne 15 : Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement 15 \_\_\_\_\_ \$

Ligne 16 : Provision pour moins-value 16 \_\_\_\_\_ \$

Ligne 19 : Créditeurs et charges à payer 17 \_\_\_\_\_ \$

Ligne 20 : Revenus reportés 18 \_\_\_\_\_ \$

Ligne 21 : Dette à long terme 19 \_\_\_\_\_ \$

Ligne 24 : Libres 20 \_\_\_\_\_ \$

Ligne 25 : Supportant les engagements de prêts 21 \_\_\_\_\_ \$

Ligne 26 : Supportant les garanties de prêts 22 \_\_\_\_\_ \$

Montant des pardons de prêts constatés

Solde cumulatif au début de l'exercice 23 \_\_\_\_\_ \$

Constatés au cours de l'exercice 24 \_\_\_\_\_ \$

Solde cumulatif à la fin de l'exercice 25 \_\_\_\_\_ \$

**Les questions 5 à 12 s'appliquent aux municipalités seulement**

**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

5. La municipalité a-t-elle adopté un règlement concernant les dispositions suivantes :
- a) le pouvoir d'imposer une contribution pour des fins de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels en vertu du 3e paragraphe du 2e alinéa de l'article 117.1 LAU. 26
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023 27 \_\_\_\_\_ \$
- b) le pouvoir d'imposer des droits de mutation plus élevés à la partie de la valeur des transactions qui excède 500 000 \$ en vertu de l'article 2 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières. 28
- Si oui, indiquer le montant total des droits plus élevés perçu en 2023 29 \_\_\_\_\_ 1 324 843 \$
- c) le pouvoir d'imposer sur son territoire toute taxe municipale en vertu des articles 500.1 à 500.5 LCV (1000.1 à 1000.5 CM). 30
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023 31 \_\_\_\_\_ \$
- d) le pouvoir d'imposer toute redevance pour contribuer au financement d'un régime de réglementation en vertu des articles 500.6 à 500.11 LCV (1000.6 à 1000.11 CM). 32
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023 33 \_\_\_\_\_ \$
6. La municipalité a-t-elle compétence en matière d'évaluation foncière (article 5 LFM)? 34
- Si oui, a-t-elle délégué l'exercice de sa compétence en matière d'évaluation à une MRC, à une autre municipalité ou à une communauté métropolitaine (article 195 LFM)? 35
- Si oui, indiquer le nom des organismes parties à l'entente conclue à cet effet ainsi que la durée de l'entente :
7. La municipalité a-t-elle perçu des contributions monétaires en vertu :
- a) du paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation? 36
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023 37 \_\_\_\_\_ \$
- b) du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation? 38
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023 39 \_\_\_\_\_ \$
8. La municipalité a-t-elle attribué des crédits de taxes ou d'autres formes d'aide financière en vertu des articles 92.1 à 92.7 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1)? 40
- Si oui, indiquer les montants attribués pour l'exercice :
- a) crédits de taxes 41 \_\_\_\_\_ \$
- b) autres formes d'aide 42 \_\_\_\_\_ \$

**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

## 9. Richesse foncière aux fins de la péréquation de 2023

Valeur qui résulte de la capitalisation des revenus provenant de l'article 222 LFM selon le taux global de taxation réel non uniformisé de 2023

43  \$10. Montant de l'aide financière reçue ou à recevoir en 2023 dans le cadre du *Volet entretien du réseau local* (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale de la part du MTMD

44 \_\_\_\_\_ \$

Total des frais encourus admissibles au volet ERL :

## a) Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement)

- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver

45 \_\_\_\_\_ \$

- Dépenses relatives à l'entretien d'été

- Systèmes de sécurité

46 \_\_\_\_\_ \$

- Chaussées pavées - entretien préventif

47 \_\_\_\_\_ \$

- Chaussées pavées - entretien palliatif

48 \_\_\_\_\_ \$

- Chaussées en gravier - entretien préventif

49 \_\_\_\_\_ \$

- Chaussées en gravier - entretien palliatif

50 \_\_\_\_\_ \$

- Systèmes de drainage

51 \_\_\_\_\_ \$

- Abords de routes

52 \_\_\_\_\_ \$

- Total des dépenses relatives à l'entretien d'été

53 \_\_\_\_\_ \$

## b) Dépenses d'investissement

- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver

54 \_\_\_\_\_ \$

- Dépenses relatives à l'entretien d'été

55 \_\_\_\_\_ \$

## c) Total des frais encourus admissibles

56 \_\_\_\_\_ \$

## d) Description des dépenses d'investissement

- Relatives à l'entretien d'hiver :

- Relatives à l'entretien d'été :

e) Si le total des frais encourus à la ligne 56 n'atteint pas 90 % du montant de l'aide financière versée en 2023 (ligne 44), veuillez fournir les justifications :

f) Si le total des dépenses relatives à l'entretien d'été, fonctionnement et investissement (lignes 53 et 55), n'est pas au moins égal au 2/3 de l'aide versée en 2023 (ligne 44), veuillez en fournir les explications :

Numéro et date de la résolution par laquelle le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des **routes locales de niveaux 1 et 2** :

a) Numéro de la résolution

57 \_\_\_\_\_

b) Date d'adoption de la résolution

58 \_\_\_\_\_



**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

11. La municipalité a-t-elle adopté un plan de sécurité civile dans lequel sont consignées des mesures de préparation aux sinistres établies conformément aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* 59
- Si oui, indiquer le numéro et la date de la résolution par laquelle le conseil municipal a adopté un plan de sécurité civile conforme aux dispositions de ce règlement :
- a) Numéro de la résolution 60 \_\_\_\_\_
- b) Date d'adoption de la résolution 61 \_\_\_\_\_
12. Règlement sur les informations devant être communiquées par une municipalité locale en application de l'article 8 de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, chapitre P-38.002, r.2)
- Signalements de blessures infligées par un chien au cours de l'année*
- a) Nombre de signalements reçus d'un médecin vétérinaire 62 \_\_\_\_\_
- b) Nombre de signalements reçus d'un médecin 63 \_\_\_\_\_
- Examens, déclarations de chiens potentiellement dangereux et ordonnances à l'égard des propriétaires ou gardiens de chiens*
- c) Nombre de chiens soumis à l'examen d'un médecin vétérinaire au cours de l'année 64 \_\_\_\_\_ 2
- d) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux au cours de l'année par la municipalité qui, après avoir considéré le rapport du médecin vétérinaire ayant examiné le chien et évalué son état et sa dangerosité, est d'avis qu'il constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique 65 \_\_\_\_\_ 1
- e) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux par la municipalité au cours de l'année parce qu'il a mordu ou attaqué une personne ou un animal domestique et lui a infligé une blessure 66 \_\_\_\_\_
- f) Nombre de chiens euthanasiés au cours de l'année parce qu'il a mordu ou attaqué une personne et a causé sa mort ou lui a infligé des blessures graves 67 \_\_\_\_\_
- g) Nombre de chiens euthanasiés au cours de l'année puisque, de l'avis de la municipalité, les circonstances le justifiaient 68 \_\_\_\_\_
- Normes relatives à l'encadrement et à la possession des chiens*
- h) Nombre total de chiens enregistrés auprès de la municipalité 69 \_\_\_\_\_ 1 367
- i) Nombre de chiens enregistrés auprès de la municipalité dont le poids est plus de 20 kg 70 \_\_\_\_\_ 597
- j) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux enregistrés auprès de la municipalité 71 \_\_\_\_\_ 4
- Règlement*
- k) La municipalité a-t-elle un règlement municipal comprenant des normes plus sévères que celles prévues par le Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, chapitre P-38.002, r.1)? 72

**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**La question 13 s'applique aux MRC et aux municipalités seulement**

13. Information spécifique au *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises - Feux de forêt* déjà comprise dans l'information présentée à la page S20 FLI aux lignes suivantes :

Ligne 1 : Revenus sur les placements de portefeuille	73	_____	\$
Ligne 2 : Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille d'investissement	74	_____	\$
Ligne 3 : Autres revenus	75	_____	\$
Ligne 5 : Créances douteuses - Radiation de prêts et de placements de portefeuille	76	_____	\$
Ligne 6 : Créances douteuses - Variation de la provision pour moins-value	77	_____	\$
Ligne 7 : Autres créances douteuses	78	_____	\$
Ligne 9 : Autres charges	79	_____	\$
Ligne 12 : Trésorerie et équivalents de trésorerie	80	_____	\$
Ligne 13 : Placements de portefeuille	81	_____	\$
Ligne 14 : Débiteurs	82	_____	\$
Ligne 15 : Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement	83	_____	\$
Ligne 16 : Provision pour moins-value	84	_____	\$
Ligne 19 : Créditeurs et charges à payer	85	_____	\$
Ligne 20 : Revenus reportés	86	_____	\$
Ligne 21 : Dette à long terme	87	_____	\$
Ligne 24 : Libres	88	_____	\$
Ligne 25 : Supportant les engagements de prêts	89	_____	\$
Ligne 26 : Supportant les garanties de prêts	90	_____	\$

**La question 14 s'applique aux MRC seulement**

**QUESTIONNAIRE ADMINISTRATIF**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**Non audité****OUI****NON**

1. Est-ce que le rapport financier est consolidé?

1 

Un rapport financier consolidé comprend la consolidation ligne par ligne des organismes contrôlés et des partenariats. S'il n'y a pas de consolidation ligne par ligne mais uniquement la comptabilisation d'entreprises municipales ou de partenariats commerciaux selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, cochez « Non ».

Si oui, présentez-vous le budget consolidé?

2 

2. La présentation du budget étant facultative aux pages S27 et S28 du rapport financier, et aux pages S39 et S41 (si applicable) des autres renseignements financiers non audités, est-ce que l'organisme municipal souhaite y présenter le budget?

3 

3. Bien que les normes sur les éléments incorporels achetés soient applicables aux organismes municipaux à compter de 2024 seulement, un organisme peut choisir de les appliquer de façon anticipée. Est-ce que l'organisme applique ces normes de façon anticipée?

4 **Les questions 4 à 6 s'appliquent aux MRC et aux municipalités exerçant certaines compétences de MRC seulement.**

4. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local d'investissement (FLI)?

5 

5. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local de solidarité (FLS)?

6 

6. La MRC ou la municipalité a-t-elle signé avec le MERN une entente de délégation de la gestion de certains droits fonciers et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État?

7 **La question 7 s'applique aux municipalités de 100 000 et plus, aux sociétés de transport en commun, ainsi qu'aux régies intermunicipales concernées.**

7. Le vérificateur général émet-il un rapport d'audit sur le rapport financier?

8 

Si oui, émet-il un rapport conjoint avec l'auditeur indépendant?

9 **Les questions 8 et 9 s'appliquent aux municipalités avec agglomération seulement.**



**ATTESTATION DE TRANSMISSION ET DE CONSENTEMENT À LA DIFFUSION**

- J'atteste que le présent rapport financier transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à la procédure établie par celui-ci, a été déposé au conseil à la date indiquée ci-dessous.
- Je certifie que les informations, les rapports d'audit et l'attestation du trésorier ou du greffier-trésorier transmis de façon électronique au Ministère sont conformes à ceux déposés lors de la séance du conseil, le cas échéant, et que les copies originales signées de ces rapports et de l'attestation sont détenues par le présent organisme transmetteur.
- Je consens à la diffusion intégrale par le Ministère du rapport financier, des rapports d'audit et de tout autre document, tel que transmis, pour une durée illimitée et de la manière jugée appropriée par le Ministère. Je confirme également détenir les autorisations nécessaires, notamment celle(s) de l'auditeur (des auditeurs) obtenue(s) selon les modalités prévues dans la mission d'audit.

Date de dépôt au conseil : 2024-05-06

Nom du signataire : Nadine Bassila

Fonction du signataire : DGA & Trésorière

Date de transmission au Ministère : 2024-05-07

Date et heure de la dernière modification : 2024-05-06 13:18